



MICROFICHE N°

30528

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

CUDA 30528

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

T R P U

II- APPOINT DE LA COMMISSION
NATIONALE DE L'ELEVAGE

Avril : 1972

AD/

COMMISSION NATIONALE SUR L'ELEVAGE

RAPPORT DE SYNTHÈSE

1^{er} Partie, situation actuelle du secteur élevage.

1) Importance de l'élevage et sa place dans l'économie du pays.

A) Considérations générales:

L'élevage occupe une place importante dans l'économie agricole du pays. En effet les produits animaux représentent environ 35 P 100 du produit brut de l'agriculture (prix constants 1966). On enregistre malgré cela un déficit croissant en produits animaux (lait et viande) en raison de l'augmentation de la demande face une production qui a peu évolué et qui a gardé son caractère traditionnel et extensif.

Face à cette situation le pays a dû faire appel à des importations de plus en plus importantes pour atténuer le déficit existant tant en produits laitiers qu'en viande. L'importation de lait et produits laitiers s'est élevée en 1970 à 3.000.000 D. environ. Pour ce qui est de la viande jusqu'à cette date les exportations ont compensé les importations. Il est à signaler que ces exportations ont été faites au détriment de la consommation locale. En 1971 cet équilibre a été rompu et les importations se sont accrues de façon considérable. Ce déficit ne pourra que s'accroître au cours des prochaines années compte tenu des besoins croissants du pays et des possibilités éventuelles d'exportation. Il convient de souligner par ailleurs que le recours à l'importation sera de plus en plus difficile à cause de la diminution des disponibilités sur le marché mondial et de l'augmentation concomitante des prix.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande à l'échelle nationale, a engendré une augmentation considérable des prix qui n'a pas freiné l'accroissement de la demande sans avoir créé pour autant les conditions favorables au développement et à l'intensification de l'élevage.

Devant cet état de fait le Ministre de l'Agriculture a constitué une commission en vue d'étudier la situation actuelle du secteur et de finir les moyens et créer les conditions susceptibles d'assurer la promotion et le développement rationnel de l'élevage national.

Cette commission a regroupé les différents responsables de ce secteur au Ministère de l'Agriculture ainsi que les représentants de la profession.

B) Effectif et valeur du capital:

Dans l'état actuel de l'information statistique disponible, il n'a pas été possible de donner une image exacte de la composition du troupeau national.

Les chiffres qui seront avancés dans le tableau suivant ne sont que des estimations établies par le sous comité de l'élevage.

Bovins effectifs global.....	220.000	Unités femelles
Laitiers	15.000	
Améliorés	50.000	
Locaux	155.000	
Ovins effectifs global	1.700.000	"
Barbarins	1.445.000	
Quercus fines	150.000	
Laitières	50.000	
Thibar	15.000	

.../...

Caprins effectifs global	500.000 Unités femelles
Equidés " "	325.000 (en nb total de têtes)
Chevaux	75.000
Ânes	50.000
Arnes	200.000
Camélidés: effectif global	150.000 (en nb total de têtes)
Volailles: id	6.740.000 id
Porcins : id	700 Unités femelles

Les chiffres se situent approximativement au même niveau que ceux établis en 1962, sauf pour les bovins laitiers et l'aviculture industrielle où on a enregistré une évolution favorable.

Ce cheptel représente actuellement un capital de 133.000.000 D réparti conformément au tableau suivant:

Valeur du capital cheptel en 1000 D.

Bovins	55 millions
Ovins	40 millions
Caprins	9 millions
Equidés	13 millions
Camélidés	12 millions
Volailles	4 millions
Porcins	0,100
<u>Total:</u>	133,100 millions

c) Production brute, valeur économique et emploi

La production brute a été estimée aux prix actuels à 61.000.000 D. représentant environ :

97.000 T de viande exprimée en poids vif
193.000 T de lait autoconsommé et commercialisé
12.000 T d'œufs
4.250 T de laines et poils

La répartition est donnée au tableau suivant:

Productions animales en 1971 en tonnes:

Viandes Poids vif:

Bovins	27.500
Ovins	40.200
Caprins	10.000
Equidés	1.650
Camélidés	4.000
Volailles	13.000
Porcs	350
<u>Total:</u>	96.700

.../...

<u>Lait:</u>	Bovins	145.000
	Ovins	17.000
	Caprins	10.000
	Camélidés	1.200
Total =		193.200
<u>Oeufs</u>		12.000
Laine		4.000
Poils		250

En matière d'emploi ce secteur procure environ 30.000 emplois permanents et 40.000 emplois occasionnels à temps partiel. Il faudrait ajouter à ceux-ci les emplois procurés par la production fourragère, mais qui sont difficiles à dissocier des autres emplois agricoles.

II) Organisation du secteur sur le Plan Administratif Professionnel et Technique.

A) Organisation administrative

Le secteur de l'élevage dépend de plusieurs organismes et services relevant directement du Ministère de l'Agriculture ou sous tutelle de ce département.

1-) Services Administratif

1-1) Direction de la Production Agricole

Dans cette Direction deux Divisions sont directement intéressées par ce domaine, il s'agit de:

- La Division de la Production Animale
- La Division de la Vulgarisation Agricole

1-1-1-) La Division de la Production Animale est chargée de la promotion de l'élevage et de la vulgarisation des méthodes et techniques de production dans ce domaine.

Elle est en outre chargée de l'amélioration génétique et du contrôle de l'évolution des races, du contrôle des performances, de l'élaboration et du contrôle de l'exécution des programmes de production fourragère et animale ainsi que des relations avec les organismes internationaux spécialisés en zootechnie et production fourragère.

Le Service des Haras dépend de cette Division.

D'autre part il a été créé en coopération avec l'U.S.A.I.D. un Projet pour l'augmentation de la Production Animale, ce Projet est actuellement rattaché à cette Division. Il est notamment chargé d'assurer la coordination des actions de vulgarisation et de formation en matière d'élevage.

1-1-2) La Division de la Vulgarisation Agricole:

Elle est chargée de vulgariser dans le milieu rural les méthodes modernes de production et d'exploitation agricole.

A cet effet, elle organise des campagnes de vulgarisation par tous moyens d'information, de démonstration et de persuasion.

.../...

1-2) Direction des Services Vétérinaires.

Elle est notamment chargée :

- De l'application de la législation en matière de contrôle sanitaire de la police des frontières dans le domaine vétérinaire et de l'inspection sanitaire des marchés du bétail et chez les producteurs.
- De la mise au point et de la préparation des médicaments vétérinaires ainsi que du contrôle des produits pharmaceutiques et biologiques vétérinaires.

1-3) Direction de la Recherche, de l'Enseignement et de la Formation des Cadres :

Cette Direction intervient à deux niveaux : la formation des cadres d'une part, et la recherche et l'expérimentation d'autre part. Sa contribution au développement de l'élevage est particulièrement importante.

1-4) Autres Services

D'autres services du Ministère de l'Agriculture peuvent être concernés directement ou indirectement par les problèmes concernant l'élevage.

- Division Production Végétale (fourrages et semences...)
- Bureau du Plan et du Développement Agricole (projet, planification)
- Comité consultatif du crédit et de l'encouragement à l'agriculture. À l'échelle régionale il convient de signaler les C.R.D.A. au sein desquels se trouvent notamment les subdivisions spécialisées de vulgarisation et les vétérinaires régionaux.

2) Offices sous tutelle du Ministre de l'Agriculture.

2-1) Office de l'élevage et des pâturages. (Décret-loi du 24.9.66)

C'est un organisme à caractère industriel et commercial ayant pour mission générale de développer l'élevage et les pâturages dans le cadre des perspectives tracées par le Plan, de régulariser les cours du bétail vif et de rechercher des débouchés tant sur le marché intérieur que sur le marché international.

Il est notamment chargé :

I- De la rationalisation et de la coordination du commerce du bétail vif par :

- a) l'organisation et le contrôle des marchés aux bestiaux.
- b) l'intervention sur ces marchés pour la régularisation des cours soit par des achats, soit par des ventes.
- c) la constitution de stocks régulateurs de réserve de bétail sur pied et de production.
- d) la prospection des marchés extérieurs et la réalisation des programmes d'exportation et d'importation du cheptel vif.

II- La rationalisation de la production des aliments de bétail et la coordination des divers organismes producteurs par :

- a) l'organisation et le contrôle des marchés d'alimentation du bétail.
- b) l'intervention sur ces marchés pour la régularisation des cours, soit aux achats, soit à la vente.
- c) la production de fourrage et la constitution de stocks régulateurs de réserve.
- d) la transformation et le conditionnement des fourrages et aliments de bétail.

c) la création de pâturages artificiels et l'amélioration des terrains de parcours.

III-) La coopération au contrôle sanitaire du bétail aux expérimentations zootechniques, à la Vulgarisation des méthodes de croisement en vue de l'amélioration des races de bétail.

IV-) La création d'agro-combinats d'élevage en vue de la constitution de pépinières de souches sélectionnés.

V-) La coordination de l'activité des organismes de commercialisation des viandes et dérivés.

VI-) Des participations financières à des groupements et sociétés dont l'objet concourt à la réalisation de la mission de l'Office.

b) O.O.V.V.H. & P.P.I. (Lois du 1.6.58, du 9.7.60 et décret-loi du 28.9.70)

Organisme industriel et commercial chargé de favoriser l'équipement et la mise en valeur des périmètres publics irrigués ainsi que la Vulgarisation dans les secteurs sous son contrôle.

c) Office des Terres Domaniales.

Il est chargé de la gestion des fermes nationalisées (agro-combinats)

d) Bureau de contrôle des unités Coopératives de Production du Nord.

Il est chargé du contrôle de la gestion des Unités Coopératives de Production du Nord.

En fait de par cette attribution il assure une tâche de Vulgarisation.

2-2) Offices des Céréales.

Il intéresse le secteur Elevage dans la mesure où il est le principal fabricant d'aliments concentrés du bétail (Bir-Kassaa). Il assure en outre le stockage et la commercialisation de la plus grande partie des graines fourragères utilisées pour l'alimentation du bétail (céréales et légumineuses).

2-3) Autres Organismes

Il convient de signaler en outre, le rôle que peuvent jouer l'O.O.V.V.H., P.P.I., l'O.T.D. et le Bureau de contrôle des Coopératives du Nord, en matière de développement de l'élevage dans les secteurs soumis à leur contrôle.

3-1) Société Ellouhou: créée le 15 mai 1961

Société Anonyme ayant pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de toutes viandes de boucherie et de produits de basse-cour en gros et en détail, ainsi que tous dérivés.

3-2) S.T.I.L. (Société Tunisienne d'Industrie Laitière.)

Elle est le plus important organisme de collecte, traitement, et transformation du lait et de ses dérivés, qu'elle commercialise sur l'ensemble du territoire.

.../...

c) la création de pâturages artificiels et l'amélioration des terrains de parcours.

III-) La coopération au contrôle sanitaire du cheptel aux expérimentations apotechniques, à la Vulgarisation des méthodes de croisement en vue de l'amélioration des races de bétail.

IV-) La création d'agro-combinats d'élevage en vue de la constitution de pépinières de souches sélectionnées.

V-) La coordination de l'activité des organismes de commercialisation des viandes et dérivés.

VI-) Des participations financières à des groupements et sociétés dont l'objet concourt à la réalisation de la mission de l'Office.

b) O.O.V.V.H. & P.P.I. (lois du 1.5.58, du 5.7.60 et décret-loi du 28.9.70)

Organisme industriel et commercial chargé de favoriser l'équipement et la mise en Valeur des périmètres publics irrigués ainsi que la Vulgarisation dans les secteurs sous son contrôle.

c) Office des Terres Domaniales.

Il est chargé de la gestion des fermes nationalisées (agro-combinats)

d) Bureau de contrôle des unités Coopératives de Production du Nord.

Il est chargé du contrôle de la gestion des Unités Coopératives de Production du Nord.

En fait de par cette attribution il assure une tâche de Vulgarisation.

2-2) Offices des Céréales.

Il intéresse le secteur Elevage dans la mesure où il est le principal fabricant d'aliments concentrés du bétail (Bir-Kassaa). Il assure en outre le stockage et la commercialisation de la plus grande partie des graines fourragères utilisées pour l'alimentation du bétail (céréales et légumineuses).

2-3) Autres Organismes

Il convient de signaler en outre, le rôle que peuvent jouer l'O.O.V.V.H., P.P.I., l'O.F.D. et le Bureau de contrôle des Coopératives du Nord, en matière de développement de l'élevage dans les secteurs soumis à leur contrôle.

3-1) Société Ellouhour: créée le 15 mai 1961

Société Anonyme ayant pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de toutes viandes de boucherie et de produits de boucherie en gros et en détail, ainsi que tous dérivés.

3-2) S.T.I.L. (Société Tunisienne d'Industrie Laitière.)

Elle est le plus important organisme de collecte, traitement, et transformation du lait et de ses dérivés, qu'elle commercialise sur l'ensemble du territoire.

.../...

4) - Aides bilatérales et Multilatérales

De nombreux pays et organismes internationaux accordent leur aide au secteur élevage.

Pays-Fournissant l'aide	Organismes Tunisiens de Contre partie	Zones d'interventions	But du Projet
ANGLETERRE	O.E.P.	O.E.P. O.H.V.V.H. - OFD Coopératives, prijs	Engraissement de 4000 taurillons (retenu en 1972 par le plan)
ALLEMAGNE	O.H.P.	SUDJENANE (Gouvernorat de Bizerte)	Mise en valeur. Vulgarisation Démonstration des nouvelles méthodes. Formation des vachers Exploitation fourragère et ani- male.
	D. Vulgarisation	DJENDOUBA	Vulgarisation
	I N R A T	T U N I S	Recherche et analyse
AUTRICHE	O.E.P.	Zona (Gouvernorat de Jendouba)	Vulgarisation; Formation de vachers.
BELGIQUE	O.E.P.	Prétissa (Gouvernorat de Bizerte).	Expérimentation - croisement d'absorption. Conduite de l'élevage. Démonstration. Vulgarisation.
		Tunisio (Tunis-Bizerte- Béja - Djendouba-Mabeul etc....)	Insémination artificielle en race pure et locale pour le croisement d'absorption.
	O.H.V.V.H.	T U N I S	Expérimentation (engrais- ment Baby-Beef).
CANADA (après 1972)	O.E.P.	T U N I S	Développement de l'aviculture
	O.H.V.V.H.	T U N I S	Élevage de génisses pie-noires Vulgarisation.
Conseil Océanique	O.H.V.V.H.	Aviculture familiale	Zones inondées.
DANEMARK	O.H.V.V.H.	UFIQUE - LEEDINE	Élevage intégré.
ESPAGNE	Vulgarisation		
P.A.O.	I N R A T	El Afareg (Béja)	Croisement d'absorption (viande)
	I N R A T	Oueslatia (Kairouan)	Aminagement. Exploitation ra- tionnelle des parcours (Ovins)
		Bou Rébia (Tunis)	

FRANCE	I N R A T		Recherche
PAYS-BAS	O. H. V. V. H.	Tébouba	Elevage intégré. Vulgarisation.
U. S. A.	O. E. P.	Sidi Thabet	Aviculture
		Chenhou (Gables)	Mise en Valeur par Irrigation
	Division Production Animale.	T U N I S	Projet pour l'Augmentation de la Production Animale : Vul- garisation et l'ormation des Cadres.

B) Organisations Professionnelles.

- Fédération des éleveurs au sein de l'U.N.A.T. qui comprend des groupements spécialisés tels que le groupe ent avicole, le groupement apicole...
- Union Centrale des coopératives d'Elevage (U.C.C.E.) crée en 1969.
- Coopérative Centrale de semences et plants sélectionnés (C.C.S.P.S. et la C.O.S.V.N.) qui sont chargées de l'approvisionnement et du conditionnement des semences y compris les semences fourragères.
- La C.C.G.C. qui commercialise certaines semences et intervient dans la fabrication des aliments du bétail.

C) Structures de Production.

La caractéristique principale des structures de production de l'élevage réside essentiellement dans sa dispersion ; la moyenne partie du cheptel se trouve entre les mains d'exploitants disposant de faibles surfaces et parfois sans terre. Le Sous-Comité de la planification en matière d'élevage estime que :

- 15-20 % des effectifs se trouvent dans des structures organisées souvent sous-pauplées en cheptel.
- 20-25 % dans des exploitations de moyenne dimension.
- 60 % dans les exploitations de taille trop réduite ou appartenant à des éleveurs sans terre.

En dehors de la création de quelques troupeaux importants dans le cadre des agrocombinats étatiques, des UCP du Nord et des Coopératives de Réforme Agraire intéressant moins de 10 % du cheptel, il n'y a pas eu d'autres modifications dans les structures de production.

D) Remarques concernant l'organisation du secteur.

L'énumération qui vient d'être effectuée appelle un certain nombre de remarques.

1°) Il existe un déséquilibre flagrant entre les structures étatiques et paraétatiques d'une part et les structures professionnelles d'autre part. Celles-ci sont encore au stade de mise en place ; il importe qu'elles puissent être organisées de manière à répondre aux besoins du secteur en prenant à leur charge une partie des attributions actuellement dévolues au secteur étatique.

.../...

2°) En ce qui concerne le secteur étatique et para-étatique il y a lieu de constater :

- La multiplicité des organismes
- L'insuffisance de coordination entre ces organismes.

Ceci a engendré une désperdition des moyens humains et matériels se traduisant par un manque d'efficacité de l'ensemble de ces structures ce qui nous amène à réexaminer les attributions de ces organismes et l'organisation générale du secteur.

III -) Analyse des facteurs limitants

La stagnation de l'élevage au cours des dernières années résulte de la conjonction d'un certain nombre de conditions défavorables que nous essayerons d'analyser ci-dessous.

1°) Alimentation du bétail

L'alimentation constitue le point de départ de toute amélioration et intensification de la production animale.

1-1) Production fourragère

L'évolution de la production fourragère au cours de dix dernières années peut se résumer dans le tableau suivant : (Tableau 7).

Ce tableau nous montre que tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, ce secteur n'a pas du tout évolué.

La pluviométrie insuffisante est le facteur limitant essentiel de la production fourragère dans certaines régions (Sud de la dorsale).

De ce fait, il ne pouvait résulter qu'une augmentation très limitée des productions animales les laissant très en deçà des objectifs.

Dans les zones à pluviométrie favorable où l'on note néanmoins une saison sèche très longue (près de 4 mois) l'extension et la diversification de ces cultures s'est heurtée à plusieurs obstacles qui peuvent se résumer dans les points suivants :

- Prix bas des productions animales jusqu'en 1969.
- Méconnaissance des agriculteurs en ce qui concerne l'intérêt et les possibilités d'intensification et de diversification de ces cultures.
- Action de vulgarisation insuffisante manque de disponibilités en semences fourragères de qualité et manque d'équipements adaptés à une production fourragère intensifiée.
- Extension encore limitée des cultures fourragères des périmètres irrigués.
- Manque d'intégration de l'élevage à l'agriculture.
- Du point de vue qualitatif, la diversification des cultures fourragères n'est qu'à ses débuts.

Ainsi en faisant le bilan des diverses productions fourragères on se rend compte que d'une part, le cheptel national continue à prélever la majeure partie de son alimentation à partir de la végétation naturelle (80%) ce qui le laisse tributaire des aléas climatiques et que d'autre part les objectifs retenus par le plan décennal en matière d'alimentation animale n'ont pas été atteints.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION POURRAGES

DE 1964 A 1971

- 5 -

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Prévue Fin Décenné par le Plan	
	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF	1.000 UF		
POURRAGES GROSSIERS	1.696.000	88,4	1.668.000	826	1.568.000	819	1.368.370	51,4		
POURRAGES CULTIVES	72.000	3,07	189.100	9,3	178.000	8,7	513.010	34,2		
CONCENTRE INDUSTRIEL	4.000		11.000		40.000					
CONCENTRE ARTISANAL	146.000	7,70	150.500	8,1	151.000	9,4	383.085	14,4		
TOTAL GENERAL	1.918.000	100	2.018.600	100	2.037.000	100	2.664.465	100		

De cette faible progression quantitative et qualitative, il ne pouvait résulter qu'une augmentation limitée des productions animales.

2-2) - Aliments composés du bétail

La situation actuelle en matière d'aliments concentrés du bétail est caractérisée par :

- Une production encore quantitativement limitée, peu suffisamment diversifiée et de qualité pouvant être qualifiée de moyenne.
- Une production concentrée géographiquement autour de Tunis qui, il est vrai est la zone de grande consommation des aliments du bétail et particulièrement des aliments pour volailles.
- L'absence de rayonnement à l'intérieur du pays et surtout dans la région Nord productrice de céréales et abritant la plus grande partie du cheptel pouvant utiliser les aliments composés du bétail.
- La quasi-monopolisation de la production par une espèce, les volailles qui utilise près de 80 % des aliments fabriqués.
- L'absence totale de vulgarisation auprès des éleveurs pour les amener à une plus grande utilisation des aliments composés.
- L'absence de publicité et de promotion des ventes par les producteurs d'aliments.
- L'utilisation dans la composition des aliments de nombreuses matières premières d'importation (tourteaux de soja, C.M.V., maïs et même farine de poisson).
- L'exportation de matières premières tunisiennes (son, pulpe de betteraves, farine de poisson, mélasse, orge etc...) dont notre élevage a tant besoin.
- L'absence de coordination entre la production et la recherche.

2°) Morcellement de la propriété et structures des troupeaux :

Comme il a été signalé auparavant, le bétail se trouve en grande partie entre les mains d'exploitants possédant des parcelles de faibles dimensions qui ne peuvent profiter efficacement des progrès techniques. En effet la rationalisation de l'élevage exige le plus souvent des structures stables organisées et de dimensions suffisantes. Il convient de souligner que certaines formes d'élevage traditionnel (ovins dans le centre et le Sud) étaient organisées sous forme de grands ensembles (Azib) exploitant de façon plus ou moins traditionnelle des parcours collectifs. Or de telles pratiques tendent à disparaître en raison du morcellement de la propriété et de l'extension de l'arboriculture sèche et de la céréaliculture marginale dans les meilleurs zones à parcours du Centre et du Sud.

3°) Vulgarisation et encadrement technique :

La vulgarisation en matière de production animale n'a bénéficié jusqu'à présent ni de structures appropriées ni de moyens suffisants pour son développement et son efficacité. En effet on constate dans ce domaine que les attributions en matière de vulgarisation sont éparpillées entre une multitude d'organismes (O.N.P., Division Production Animale, Division de la Vulgarisation Projets Divers) ce qui a pour effet d'engendrer une dispersion des moyens susceptibles d'être mobilisés à cet effet ; son impact est de ce fait négligeable.

De plus, l'encadrement technique de ce secteur est encore très insuffisant compte tenu d'une part du faible nombre de techniciens spécialisés et d'autre part de la mauvaise utilisation du peu de cadres formés dans ce domaine. En effet, on constate qu'un bon nombre de cadres ayant reçu une formation en élevage sont utilisés dans d'autres secteurs.

La pénurie de cadres spécialisés se manifeste aussi bien à l'échelle des services centraux qu'à celle des services régionaux. D'autre part la majorité des organismes s'occupant d'élevage n'ont aucune assise régionale leur permettant d'intervenir efficacement. Il convient de souligner par ailleurs la pénurie de cadres spécialisés au niveau des structures de production elles-mêmes qui constitue un frein considérable à l'amélioration des techniques de production.

L'action de vulgarisation ne devrait pas se limiter aux organismes déjà mentionnés, d'autres organismes devraient y prendre une part active; il s'agit notamment des organismes producteurs d'aliments de bétail ou producteurs de semences fourragères. L'insuffisance de la production de semences fourragères, constitue un obstacle sérieux au développement de l'élevage.

Les organisations professionnelles n'ont pas joué jusqu'à présent un rôle dynamique dans la promotion et l'amélioration des techniques de production, ce qui constitue une des tâches essentielles d'un organisme professionnel.

4°) Politique des prix et écoulement des produits :

La politique des prix a été et reste le facteur déterminant du développement de l'élevage. Dans ce domaine de l'Agriculture, les prix ont été toujours fixés indépendamment des coûts de production en spéculant sur les faibles coûts de l'élevage extensif qui ne peut dépasser un certain niveau de production, et par conséquent ne peut répondre aux besoins sans cesse croissants de la population.

Les prix fixés pour la viande depuis le 11 Novembre 1961 ont fait l'objet d'arrêtés ministériels qui limitent les prix de vente maxima à la cheville à 0,670 le kg pour l'agneau et 0,520 LE KG pour le bovin sélectionné en bon état d'engraissement (Arrêté d'Octobre 1962).

Pendant dix ans, grâce aux monopoles légaux ou de fait, la commercialisation s'est effectuée aux dépens de la production notamment en matière de lait et de viande.

Cependant le maintien de prix à la production à un niveau très bas n'a pas incité les éleveurs à améliorer leurs techniques de production. La flambée des prix qui s'est manifestée à la suite de la pénurie consécutive à la crise de 1969 et de la suppression du monopole de la commercialisation du bétail de boucherie, a donné un regain d'intérêt pour les spéculations animales, ce qui a accentué dans l'immédiat, la pénurie de viande. La garantie de prix stables et rémunérateurs constitue un facteur essentiel pour la promotion de ce secteur. Il existe actuellement une distorsion entre les prix légaux et ceux réellement pratiqués. Il y aurait donc lieu de régulariser cette situation en examinant d'une façon objective les prix à fixer en tenant compte des coûts de production réels.

En ce qui concerne le lait, les prix pratiqués par la STIL ne semblent pas être rémunérateurs ce qui a favorisé l'instauration d'un circuit de commercialisation parallèle échappant à tout contrôle et n'offrant aucune garantie. Il est à signaler que le prix officiel n'a pas changé depuis plus de dix ans.

.../...

5*) Circuits d'approvisionnement et de distribution.

Les circuits d'approvisionnement, en amont de l'élevage, n'ont pas joué le rôle qui aurait pu être le leur dans le développement de l'élevage. Ils ont en général essayé de satisfaire les demandes du producteur sans jamais les susciter par une organisation dynamique de la promotion de leurs produits, se reposant généralement sur les structures administratives de vulgarisation pour assumer ce rôle.

Les circuits de distribution auraient pu contribuer plus efficacement au développement du secteur en réinvestissant dans l'élevage les bénéfices engendrés par l'exercice de leur activité.

Malheureusement les plus importants d'entre eux ont au contraire profité à certains moments de privilèges anormaux pour imposer des conditions désastreuses aux producteurs qui avaient alors intérêt à réduire ou à cesser leurs activités de production. Ceux-ci sont d'une façon générale en situation défavorable par rapport aux structures de distribution (traditionnelles ou modernes) en raison du manque d'information relative aux cours pratiqués sur les différents marchés.

En matière de viande par exemple il n'existe pas encore de structures permettant la régularisation des marchés par achat massif en période de surproduction, stockage et mise sur le marché en période de pénurie.

Ce rôle pourrait être joué dans un proche avenir par la Société El-Louhoum grâce aux installations frigorifiques des nouveaux abattoirs.

Cette réalisation est en effet l'un des rares exemples de réinvestissement utile au secteur de production.

L'insuffisance de l'infrastructure en matière de collecte de lait provoque un gaspillage certain de la production actuelle et voue à l'échec toute tentative d'implantation de nouveaux producteurs dans les zones peu ou pas équipées. Cet état de fait a pour conséquence une augmentation considérable des importations en produits laitiers qui sont passées de 7615 Tonnes en 1962 à 12.000 Tonnes en 1970 représentant respectivement 1.400.000 Dinars et 3.030.000 Dinars.

LEGISLATION ET FISCALITE

1 - Législation.

En matière de législation il y a lieu de noter

- a) L'absence de textes législatifs réglementant
 - La fabrication et la commercialisation des aliments du bétail
 - La multiplication et la commercialisation des semences fourragères.
 - La production de l'oeuf, la production et l'abattage du poulet de chair.
 - L'agrément des géniteurs pour la monte publique.
 - La lutte contre certaines maladies graves pouvant affecter le cheptel (Brucellose, tuberculose, peste aviaire...)

.../...

//ANNEAU DES TAUX DOUANIERES ET VISCALIS APPLIQUEES A L'IMPORTATION

DES PRODUITS INTERESSANT L'ELEVAGE

<u>L I B E L L E</u>	<u>C O D E D O U A N I E R</u>	<u>D. D.</u>	<u>T. P. D.</u>	<u>T. P.</u>	<u>T O T A L D E T A X E S</u>	<u>O B S E R V A T I O N</u>
CHEVAUX ANES MULETS	01-01					
- BOUCHERIE		5080	2,5	21	85,493	
- AUTRES		50,82	2,5	21	85,4192	
ANIMAUX VIVANTS ESPECE						
BOVINS	01-02					
- VACHES LAITIERES		12,70	2,5	21	39,292	) Exonération provisoire des DD et) TP valable jusqu'au 31/12/72
- AUTRES		38,11	2,5	21	70,1381	
ANIMAUX VIVANTS ESPECE						
PORCINE	01-03	38,11	2,5	21	70,1381	
ANIMAUX VIVANTS ESPECE OVINE						
ANIMAUX VIVANTS ESPECE CAPRINE						
- OVINS ESP DOMESTIQUE	01-04	38,11	2,5	21	70,1381	) Exonération provisoire des DD et) TP Valable jusqu'au 31/12/72.
- CAPRINS ESP DOMESTIQUE		63,52	2,5	21	100,8842	
-AUTRES		38,11	2,5	21	70,1381	
VOLAILLES VIVANTES BASSE COUR	01-05					
- COQS - POULETS - OIES		25,41	2,5	21	54,7711	
AUTRES ANIMAUX VIVANTS -	01-06					
- CAMELIDES		23,41	2,5	21	54,7711	
- AUTRES		25,41	2,5	21	54,7711	
OEufs & OUVES	04-05	19,05	2,5	21	47,0755	
MATERIEL AVICOLE	84-28	6,35	2,5	21	31,7085	
MATERIEL APICOLE	84-28	6,35	2,5	21	31,7085	
LAIT ET POUDE	23-07	12,70	2,5	21	39,392	
CONDENSES MINERAUX	23-07	12,70	2,5	21	39,392	
CHAINES D'ATTACHES	73-29 B	12,70	2,5	21	39,392	

- b) la non-observation des textes interdisant l'abattage des femelles et des mâles ne présentant pas les caractéristiques requises par la loi.
- c) L'insuffisance du contrôle des frontières et la non-application des textes législatifs relatifs aux mesures prophylactiques.

2- Fiscalité

L'élevage supporte des charges fiscales qui par la nature des transactions dont il est l'objet se concrétisent souvent dans les superpositions de taxes.

Sauf dérogation les produits importés sont soumis au régime de taxes suivant.

- 1- Droit de douane sur la valeur C.I.F. Tunis (valeur variable)
 - 2- Taxes de formalité Douanière 2,5 % sur la valeur du produit C.I.F. Tunis
 - 3- Taxes à la production : 2% du total de la valeur C.I.F. Tunis du produit, des droits de douane subis et des taxes de formalités douanières.
- (cf en annexe un tableau donnant une idée sur les taxes perçues sur certains produits importés.)

De telles taxes ne font que majorer les coûts de production.

Credits et Investissements:

1/ Credits

L'élevage était en principe une des branches bénéficiaires de l'aide de l'Etat pour l'encouragement à l'agriculture. Le volume des crédits profitant directement à l'élevage est très faible par rapport à l'importance économique de cette occupation dans la production agricole : 7,1 % seulement des crédits FIDA pour la période 1962 - 1966 sont allés à l'élevage pour un montant global de 180.206 D.

Durant les années 1970 et 1971 le total des crédits accordés pour acquisition de cheptel ovin s'élevait à 99.159 D. et ceux pour l'acquisition des ovins à 359.637 D. soit environ l'équivalent de 2000 têtes bovines sélectionnées.

Les prêts étatiques de troupeaux de sélection aux coopératives ont portés sur 2000 têtes.

Dans le cadre de l'équipement du secteur en bâtiment d'élevage le montant des crédits accordés se situait à 2.000.000 D et ont été réservés surtout au développement de l'aviculture industrielle.

.../...

Cette modicité des crédits accordés à l'élevage a aggravé les conséquences du faible effort de financement venant du Budget de l'Etat 1,3 à 2 % du Budget de l'Agriculture et d'une aide extérieure de 24 rapportée au total de l'aide étrangère à l'Agriculture.

2/ Les Investissements:

Les investissements ne correspondent ni à l'importance du secteur (35 % environ du produit brut agricole) ni à l'extension qu'il est amené à prendre compte tenu des besoins croissants du pays et de la pénurie prévisible de certains produits animaux sur les marchés internationaux (viande en particulier.)

On a souvent tendance à supposer que le financement des projets s'arrête au niveau de l'aménagement de l'infrastructure foncière (Sondage, réseau d'irrigation ...)

Ceci entraîne des difficultés permanentes dans le domaine du fonctionnement des projets, les crédits nécessaires à celui-ci sont souvent accordés avec beaucoup de retard, de façon très partielle et ne permettent généralement pas de tirer le meilleur profit des équipements mis en place.

AD

COMMISSION NATIONALE DE L'ELEVAGE

Rapport de Synthèse

2ème partie

Objectif et solutions à mettre en oeuvre

1°) Evolution de la demande.

D'après l'enquête sur la consommation des ménages, effectuée en 1955, les niveaux de consommation des principales catégories de produits animaux s'établissaient comme suit :

- toute viande et abats : 15 kg par tête et par an
- oeufs 2,4 kg
- lait frais et produits laitiers: 54,5 kg

La même enquête montre par ailleurs, que la part des produits animaux dans les dépenses alimentaires était une des plus sensibles à un accroissement démographique d'une part et de l'évolution du pouvoir d'achat et des habitudes alimentaires d'autre part, le bureau du Plan et du Développement Agricole a établi les projections de la demande de produits agricoles jusqu'en 1985.

Les calculs ont été faits à partir de différentes hypothèses concernant l'accroissement démographique et la consommation par capita.

Nous avons pris les chiffres correspondants à deux hypothèses extrêmes de façon à définir la "fourchette" à l'intérieur de laquelle devrait se situer la demande réelle.

1-1-) Demande par capita.

Le tableau n°1 donne la demande intérieure par capita correspondant aux hypothèses "extrêmes".

Par rapport aux niveaux établis en 1955 qui semblent correspondre à la situation actuelle, la demande pour la viande par exemple devrait dans le cas de l'hypothèse la plus faible, augmenter une augmentation de l'ordre de 11 % jusqu'en 1975 et de 24% jusqu'en 1980.

En fait ce taux d'augmentation n'a qu'une signification très relative en raison du faible niveau de départ qui est de 15 kg. D'ailleurs ce niveau est nettement en dessous de l'optimum nutritionnel et il est très bas comparativement au niveau atteint dans les pays développés.

Les mêmes observations peuvent être avancées en ce qui concerne le lait et les oeufs.

1-2-) Demande globale :

L'évolution de la demande globale est donnée au tableau 2. Cette demande tient compte à la fois de l'accroissement démographique et de l'évolution de la demande individuelle.

Même en se plaçant dans l'hypothèse minima, nous constatons que les besoins globaux du pays en viande, en lait et en oeufs, doublent pratiquement dans l'intervalle de 10 ans. Ces besoins peuvent quadrupler dans le cas de l'hypothèse maxima.

L'accroissement relatif des besoins est donné dans le tableau ci-dessous:

	1966 - 69	1975		1980		1985	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Total viande et abats	100	147	209	184	321	221	490
Oeufs	100	158	253	202	421	250	655
Total lait	100	157	237	194	388	241	795

Nous nous sommes contentés de raisonner sur les chiffres globaux, en ce qui concerne la viande notamment, car les différentes catégories de viande sont substituables dans une large mesure; ce seront en fait les conditions de l'offre qui fixeront la répartition. On peut remarquer cependant que la part de la viande de mouton dans la demande totale est restée très élevée. Or cette hypothèse ne paraît pas très réaliste compte tenu de l'évolution des habitudes alimentaires d'une part et des perspectives d'évolution des productions ovines d'autre part. On peut remarquer par contre, le phénomène inverse en ce qui concerne la volaille. Pour faire face à cette évolution de la demande, il serait nécessaire que la production puisse s'accroître au même rythme, ce qui suppose un changement radical de l'orientation de l'élevage et une évolution considérable de l'ensemble de la production agricole.

Il convient de souligner en outre que le recours à l'importation serait de plus en plus difficile en raison de la diminution de l'offre et en raison de l'augmentation du prix sur le marché mondial.

2*) Perspectives d'évolution de la production.

L'analyse de l'évolution de la demande fait apparaître une augmentation considérable des besoins en produits animaux dans les prochaines années.

.../...

Face à cette situation, les possibilités d'évolution de chaque espèce ont été envisagées tant en ce qui concerne l'augmentation des effectifs que l'amélioration des productions individuelles.

Cependant les normes utilisées pour chiffrer cette évolution supposent un changement très important dans les habitudes agricoles du pays et un effort soutenu de la part des producteurs. Une évolution normale de la situation actuelle ne saurait en aucun cas réaliser les objectifs assignés aux trois principales espèces, bovins ovins et volailles.

2-1) Définition des objectifs à atteindre

2-1-1-) Bovins: Compte tenu du faible niveau auquel se situent actuellement ses productions, l'espèce bovine est celle qui peut enregistrer la plus forte augmentation. La condition essentielle de cet accroissement est l'intégration systématique de l'élevage bovin dans les exploitations agricoles du Nord et la reconversion partielle de celles-ci vers la production fourragère.

L'effort doit porter à la fois sur l'augmentation des effectifs entretenus et sur l'amélioration sensible des rendements individuels, tant en ce qui concerne la production laitière que la production de viande.

Augmentation des effectifs

Cette augmentation doit provenir essentiellement de l'auto-accroissement du cheptel actuel. Toutefois, on devra encore faire appel à l'importation pour porter l'effectif des vaches laitières au niveau prévu.

Compte tenu des normes récapitulées au tableau III les effectifs doivent évoluer selon le rythme du tableau IV A.

Le tableau appelle les commentaires suivants :

L'effectif global doit augmenter de 50 % en cinq ans pour doubler pratiquement en dix ans.

L'effectif de vaches laitières sélectionnées doit presque doubler en 5 ans et tripler en moins de 10 ans.

Les vaches améliorées qui représentent actuellement moins de 25 % du cheptel local doivent atteindre 30 % en 5 ans, 50 % en 10 ans et plus de 75 % en 15 ans.

Accroissement des productions individuelles

Cet accroissement sera surtout sensible en ce qui concerne la production de viande; toutefois il convient de remarquer que si les normes de production laitière retenues pour chacune des trois catégories d'animaux restent inchangées jusqu'en 1980, la proportion de laitières et d'améliorées est en constante augmentation ce qui se répercute sur la production individuelle moyenne qui doit passer de 550 litres en 1971 à 720 litres en 1975 et à 1000 litres en 1980.

.../...

Dans l'hypothèse où ces objectifs seraient atteints, les productions de l'espèce bovine évolueraient conformément aux données des tableaux V et VIII qui font ressortir des augmentations de plus de 100% en 4 ans et 200% en 10 ans pour la production de viande, de 65% en 4 ans et de plus 200% en 10 ans pour la production de lait.

Ces chiffres situent parfaitement l'effort à accomplir pour parvenir aux productions envisagées.

Les conditions naturelles du Nord du pays devraient cependant permettre d'atteindre les objectifs ainsi définis à condition que les producteurs prennent conscience des possibilités considérables qui existent dans ce domaine tant du point de vue de la production que de celui des possibilités d'écoulement.

2-1-2-) Ovins :

L'espèce ovine ne présente pas les mêmes possibilités d'amélioration que les bovins en raison du cadre traditionnel et extensif dans lequel se trouve une partie importante des effectifs.

De plus les conditions naturelles de certaines zones d'élevage du mouton ne permettent pas d'envisager de changement sensible dans les années à venir. Bien au contraire on peut craindre un dépeuplement ou une baisse de production dans certaines régions où les parcours ont déjà subi une sérieuse dégradation.

Compte tenu de cette situation, l'effort devra porter sur l'augmentation des effectifs dans les zones les plus favorisées et sur l'amélioration des productions individuelles par une rationalisation des méthodes d'élevage et de production.

Dans les autres zones, il conviendra de mettre l'accent sur la stabilisation des effectifs de femelles reproductrices et sur la régularisation de la production par la création et l'utilisation de réserves et par la complémentarité des ressources naturelles chaque fois que les conditions matérielles le permettront.

Evolution des effectifs :

Sauf rares exceptions l'augmentation des effectifs ovins doit provenir de l'auto-accroissement. Pour ceci il conviendra d'intensifier la lutte contre l'abattage des femelles et de favoriser la création de nouveaux troupeaux, tout particulièrement en ce qui concerne les barbarines et noir de Thibar.

En effet l'essentiel de l'augmentation des effectifs doit provenir de ces deux races, alors que les laitières et les queues fines de l'ouest resteront sensiblement constantes après une période de reconstitution de 4 à 5 ans pour ces dernières.

La race barbarine continuera à fournir environ 85% de l'effectif total, pour sa part la race noire de Thibar qui représente actuellement 5% environ des effectifs du Nord du pays passerait à près de 12%. Cette race plus productive que les autres s'implantera en priorité dans les grandes exploitations des régions les plus riches capables de lui assurer une alimentation régulière en complément des ressources de la végétation spontanée.

Les chiffres du tableau IV B font apparaître dans ces conditions un accroissement global de 35% en quatre ans et de près de 50% en 10 ans avant une stabilisation souhaitable au niveau envisagé pour 1980.

Accroissement des productions individuelles

La production moyenne actuelle par tête est difficile à évaluer en raison de son extrême variation d'une année à l'autre. Par rapport aux productions enregistrées dans les années moyennes, les possibilités de progression sont relativement faibles (de l'ordre de 10% en 5 ans).

L'effort dans ce domaine doit tendre à régulariser cette production de façon à pouvoir compter tous les ans sur un niveau de production qui n'est actuellement atteint qu'une année sur deux ou trois.

Le tableau VI B reflète l'évolution qu'il est possible d'escompter raisonnablement entre 1975 et 1985 si un effort sérieux de stabilisation est entrepris rapidement par les producteurs.

Cette évolution tient compte également du fait que le Nord du pays abritera une proportion de plus en plus grande du troupeau national (il passera de 50% en 71 à près de 65% en 1985).

Les conséquences de cette double évolution des effectifs et des niveaux individuels de production sont mises en évidence dans le tableau VIIA. Ce tableau fait apparaître une augmentation de 15% en 4 ans, de 40% en 10 ans et de 50% en 15 ans par rapport à la production de 1971 estimée 20.000 tonnes de viande ovine.

Ces taux d'augmentation peuvent apparaître relativement faibles comparativement à ceux retenus pour l'élevage bovin. Il est en effet certain qu'il peuvent être sensiblement dépassés à l'occasion d'une année favorable. Toutefois il ne faut pas sous-estimer les difficultés qui se présenteront pour les atteindre de façon régulière en raison des modifications d'habitudes qu'ils impliquent pour ce secteur particulièrement traditionnel.

2-1-3-) Caprins :

Littéralement décimée à la suite de la mise en oeuvre d'une législation draconienne à son égard cette espèce est actuellement en voie de reconstitution rapide en raison de sa facilité d'adaptation aux méthodes extensives d'élevage.

.../...

Il faut prévoir que cet engouement va se poursuivre plusieurs années ce qui amènerait les effectifs à doubler d'ici à 1980 pour se stabiliser autour de 1.000.000 de femelles reproductrices.

Les productions individuelles par entre évolueront peut-être en raison d'une part du cadre essentiellement traditionnel dans lequel se situe cet élevage et d'autre part en raison du taux élevé de conservation qui interdit toute idée de sélection.

Il semble que les prévisions pourront être réalisées sans trop de difficulté, puisqu'il s'agit de retrouver un niveau déjà atteint il y a plusieurs années et qu'il conviendra surtout de veiller à ce qu'il ne soit pas dépassé par un développement anarchique qui pourrait amener les autorités à recourir à nouveau à des mesures sévères à l'encontre de cette espèce dont l'apport est loin d'être négligeable surtout pour certaines régions particulièrement déshéritées.

Dans ces conditions la contribution des caprins à la production de viande et de lait évoluera suivant la cadence explicitée au tableaux VII et IX et qui prévoit pour 1975 1980 et 1985 des augmentations respectives de 80, 130 et 160% en ce qui concerne la viande de 35, 100 et 115% en ce qui concerne le lait.

2-1-4- Volailles:

En matière de production de viande de volaille, les possibilités d'évolution de la production ne sont absolument pas liées aux potentialités fourragères des exploitations.

Les productions proviennent de deux sources qui évoluent de façon relativement indépendante:

- Le secteur traditionnel qui fournit actuellement l'essentiel de la production d'œufs (75% environ) et une bonne partie de la production de viande.

Ce secteur dont les effectifs sont estimés à 3.000.000 de poules est considéré comme à peu près stabilisé et sa production a été estimée constante pour les années à venir.

Le secteur industriel semi-industriel ou fermier organisé qui prend une place de plus en plus grande sur le marché de la viande de volaille mais reste encore réservé en ce qui concerne la production d'œufs de consommation.

Ce secteur peut évoluer très rapidement dans la mesure où il bénéficiera d'investissements suffisants pour développer son infrastructure et s'il peut s'appuyer sur une industrie de l'aliment du bétail dynamique et donnant toutes les garanties indispensables en matière de qualité de la production.

Le tableau VII qui résume les perspectives d'évolution de la production de viande met en évidence en ce qui concerne la volaille une progression de 25,50 et 80% pour 1975, 1980 et 1985.

Cette progression provient exclusivement de l'accroissement du secteur industriel dont la production doit augmenter de 75% en 4 ans, de 175% d'ici à 1980 et de 275% d'ici à 1985.

2-1-5-) Autres espèces. Les autres espèces (Equidés, Canélidés, Porcins etc.....) ne fournissent qu'une faible proportion des productions animales. Le caractère particulier de ces spéculations ne permet pas d'envisager une modification sensible de leur niveau dans les années à venir.

2-2-) Conclusion.

En conclusion, il existe des possibilités réelles d'augmentation des productions animales (essentiellement lait et viande).

Toutefois, pour atteindre les chiffres retenus dans les tableaux analysés dans ce chapitre un effort considérable est à réaliser aussi bien pour augmenter les effectifs que pour améliorer les productions individuelles. Les taux de progression pris en considération sont extrêmement élevés et supposent un bouleversement complet des habitudes et systèmes agricoles. Une évolution aussi importante ne peut pas provenir d'une légère modification de la situation actuelle.

Pour illustrer l'ampleur de l'effort nécessaire, il est possible de chiffrer approximativement le niveau que devra atteindre la production fourragère dans les années à venir.

Les nombres d'hectares à consacrer à cette production en 1975, 1980 et 1985 sont récapitulés au tableau XII et on peut constater aisément qu'ils sont sans commune mesure avec les superficies actuelles. Celles-ci peuvent en effet être approximativement estimées à :

- 80.000 hectares de fourrages cultivés.
- et - 85.000 hectares de céréales secondaires et de légumineuses dont la production est utilisée pour l'alimentation du bétail.

La réalisation des objectifs retenus en matière de production animale exige donc que les surfaces consacrées aux fourrages cultivés et aux graines fourragères soit multipliées pour quatre d'ici à 1975 par cinq en 1980 et par 6 en 1985.

De plus, et compte tenu des résultats enregistrés dans certaines exploitations contrôlées, il est certain que cette augmentation spectaculaire devra s'accompagner d'un changement radical dans les types de fourrages à produire :

Les fourrages pérennes ou pluri-annuels (luzernes, trèfle souterrain sulla, fétuque etc...) sont en effet appelés à prendre une place de plus en plus grande dans l'alimentation des animaux.

Enfin parmi les cultures annuelles la traditionnelle vesco-avoine sera sérieusement concurrencée par des espèces plus productives et d'utilisation plus souple (barmin, orge en vert, ray grass, médicago annuelles etc...).

Un tel programme peut paraître démesurément ambitieux. Pourtant, il suffit de le mettre en comparaison avec les perspectives d'évolution de la demande pour se rendre compte que toute défaillance dans sa réalisation aurait des conséquences extrêmement graves pour l'économie du pays.

En effet, le tableau X montre clairement que si les objectifs tracés sont atteints à 100 %, la production ne couvrira pratiquement jamais les besoins même si on se place dans l'hypothèse la plus faible d'évolution de la demande et pour des niveaux de consommation très bas :

17,3 kg de viande par an et par habitant en 1975			
2,9 kg d'œufs	"	"	"
65 litres de lait	"	"	"

Cette comparaison souligne à quel point la réalisation du programme envisagé est impérative et montre l'importance des décisions qui doivent être prises pour assurer sa réussite.

Au cas où les objectifs assignés ne seraient pas atteints, il serait nécessaire de recourir à l'importation pour satisfaire la demande. Quoiqu'il en soit ce recours ne doit pas servir exclusivement à la satisfaction des besoins immédiats mais aussi servir pour aider à améliorer le niveau de production du cheptel (abattages différés, engraissement)

3°) Actions à entreprendre.

La réalisation des objectifs analysés dans les chapitres précédents ne peut être valablement escomptée que dans la mesure où l'on parviendra à apporter des solutions efficaces à l'ensemble des problèmes qui entravent le développement de l'élevage.

Il serait nécessaire pour cela, d'entreprendre différentes actions dans les différents domaines suivants.

- l'encadrement technique du secteur
- l'organisation de la commercialisation et la régularisation de la production.
- la réglementation des abattages
- le crédit et l'encouragement à l'élevage

Il serait également nécessaire de doter, les structures qui seront chargées d'entreprendre ces différentes actions, des moyens indispensables pour parvenir aux résultats escomptés.

.../...

3-1) INDUSTRIE TRANSFORMATRICE DE LA NUTRITION.3-1- 1/ Industrie de l'Aliment du bétail

Les perspectives d'évolution de la production évoquées dans ce rapport impliquent un développement considérable des disponibilités alimentaires offertes au bétail. L'essentiel de cette augmentation doit provenir de l'accroissement de la production de fourrages sur les exploitations. Toutefois l'industrie des aliments du bétail est appelée à jouer un rôle important dans cette évolution d'une part en raison du développement probable de l'aviculture industrielle qui consomme uniquement de l'aliment composé, d'autre part pour compléter l'apport des fourrages et tirer le meilleur parti de ceux-ci pour les autres espèces (bovins, ovins.)

Les besoins de l'aviculture en 1975 peuvent approximativement se chiffrer à 30.000 T pour la production de viande (6.000 T à l' d'aliment)

50.000 T pour la production d'œufs (700.000 pondueuses à 70 kg/an), soit un total de 80.000 tonnes d'aliment.

Il est plus difficile de chiffrer la part que prendra l'aliment composé industriel dans l'alimentation des autres espèces.

Toutefois il est raisonnable de penser que 15 % au moins de l'aliment concentré proviendra d'achats extérieurs et nécessitera un traitement industriel même sommaire (enrichissement en condiments, broyage, mélange).

Les besoins des espèces autres que la volaille ayant été estimés à 320.000 T on peut penser qu'il faudra être en mesure de traiter environ 50.000 T d'aliment du bétail dans des unités de fabrication spécialisées.

Les besoins totaux s'élèveraient donc à

80.000 T pour la volaille

50.000 T pour les autres espèces

Soit : 130.000 T d'aliment composé.

Dans cette optique il convient d'envisager l'implantation d'une nouvelle usine d'aliment du bétail suffisamment bien équipée pour fabriquer de l'aliment pour volailles, conjointement à l'extension de l'usine de Bir Kassa.

Ces deux unités devraient produire ensemble environ 100.000 T d'aliments en ajoutant aux besoins de l'aviculture les aliments dont la fabrication demande un soin particulier (starter, sevrage etc...).

Pour compléter leur production, des unités régionales de broyage - mélange de capacité annuelle de 5000 à 6000 T chacune devraient être mises en place pour la fabrication des aliments pour ruminants adultes, l'enrichissement des concentrés fermiers par des adjuvants minéraux, vitaminiques ou azotés et même pour fabriquer à façon des aliments fermiers pour le compte des agriculteurs de leur région.

Ces unités pourraient être au nombre de 12 à 15 réparties dans les gouvernorats suivant la densité de l'élevage et l'importance de la production d'aliments entrant dans la composition des concentrés (céréales secondaires, légumineuses etc...)

.../...

La moitié environ de leur cap cité serait utilisée sous forme de travail à façon pour les agriculteurs de leur région.

Une législation permettant le contrôle de ces fabrications doit être mise en place pour en garantir la qualité et développer son utilisation en suscitant la confiance des éleveurs.

3-1- 2/ Production de semences fourragères.

Les objectifs retenus en matière d'implantation de cultures fourragères tant en sec qu'en irrigué nécessitent une production considérable de semences de haute qualité, disponibles sur le marché, et à des prix abordables.

Jusqu'à nos jours ce secteur a été conduit de façon anarchique et les productions quand elles existent ne sont soumises à aucun contrôle qui puisse certifier leur pureté et leur pouvoir germinatif.

Les organismes actuellement chargés de la production de ces semences n'ont jamais accordé à ce secteur l'importance et l'intérêt qui sont les siens.

Ils se sont le plus souvent contentés, quand la demande devenait pressante, d'importer des petites quantités qui arrivaient souvent quand la période des semis est dépassée.

Devant l'ampleur qu'un tel secteur est appelé à prendre : production en 1975 de près de

19.000 T de vesce
13.000 T d'avoine
400 T de luzerne
400 T de trèfle souterrain

Cette production doit confier dans un premier stade, au secteur contrôlé. Ce dernier pouvant par contrat la confier à des agriculteurs privés ou autres organismes.

Les prix de vente de ces semences doivent être fixés par le Ministère de l'Agriculture, pour éviter toute spéculation.

La législation préparée en matière de semences fourragères par la Division de la Production végétale doit être appliquée le plus rapidement possible.

.../...

3-1- 3/ AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU CHEPTAL

L'amélioration génétique du bétail est devenu actuellement une œuvre collective qui nécessite la mise en place d'une organisation d'enregistrement, de contrôle et d'interprétation impossible à concevoir au niveau de l'éleveur individuel.

Dans la plupart des pays où existe une solide tradition d'élevage, cette organisation a été mise en place et financée au moins en partie par les éleveurs eux-mêmes, en général sous le contrôle de l'État et selon des modalités définies par ses services techniques. En contre partie, l'État se porte garant de la qualité des résultats enregistrés et authentifiés les renseignements fournis.

En Tunisie, la carence des organisations professionnelles dans ce domaine a amené l'État à mettre en place lui-même les premières structures susceptibles de contribuer à l'amélioration génétique du cheptel. Cette action doit être très sensiblement développée et doit surtout revêtir un caractère permanent pour atteindre ses objectifs. Toute interruption remet en cause les résultats déjà obtenus, tant en ce qui concerne la participation des éleveurs que les possibilités d'utilisation des résultats.

L'effort doit porter sur les actions suivantes.

- Contrôle des Performances : Ces contrôles de productivité sont l'outil essentiel de toute amélioration génétique.

Il peuvent s'appliquer à toutes les espèces et toutes les spéculations.

Toutefois dans l'état actuel de la production animale priorité devrait être donnée aux deux grandes espèces les bovins et les ovins.

Ces contrôles doivent permettre d'évaluer la production laitière des bovins de race sélectionnée dans leur quasi totalité (10 à 15.000).

Ils doivent guider la politique à suivre en matière d'amélioration de la race bovine locale en mesurant l'évolution de la production à chaque stade du croisement d'absorption. Pour cela il n'est pas nécessaire d'exercer un contrôle sur la totalité des animaux. Toutefois un échantillon de 4000 à 5000 animaux sous contrôle est indispensable pour disposer de renseignements suffisamment représentatifs.

Dans l'espèce ovine ils doivent permettre de comparer l'efficacité de chaque race dans les différents milieux où elles sont actuellement entretenues et de créer des troupes de sélection sur des bases objectives pour fournir des géniteurs de qualité à l'ensemble de l'élevage.

.../...

La réalisation de cet objectif nécessiterait de disposer de 30.000 à 50.000 familles ovines sous contrôle tant en ce qui concerne les croisances de leurs produits que leurs propres qualités d'élevage (fécondité, longévité etc...)

- Production et utilisation de géniteurs sélectionnés.

La création de troupeaux pépinières permettrait d'approvisionner les élevages en reproducteurs contrôlés et sélectionnés.

Cette action peut être immédiatement entreprise dans le secteur étatique et étendue à certaines structures coopératives ou privées qui présenteraient les garanties nécessaires et qui se soumettraient à un contrôle technique régulier. Elle concernerait en bovins la production taurillons et taureaux tarantais et schweys et de génisses tarantaises, schweys et pie-noires ainsi que des génisses issues du croisement d'absorption dans le cadre de centres de production de génisses comparables à ceux mis en place par l'O.M.V.V.M.

Chez les ovins l'effort essentiel devrait être accompli en faveur de la race barbarine, tant en ce qui concerne la production de béliers sélectionnés que celle d'antennaises améliorées.

L'exemple des stations du FIDAP et de l'INRA montre que de très larges possibilités existent dans ce domaine.

Les mêmes actions devraient être entreprises pour les autres races mais à une échelle beaucoup plus réduite.

Parallèlement à la production de reproducteurs sélectionnés et à leur diffusion dans le pays qui devrait être stimulée par l'orientation de la politique de crédit et les mesures classiques d'encouragement à l'élevage (primes, concours etc...) il est absolument indispensable de développer au maximum le programme d'insémination artificielle chez les bovins. L'objectif essentiel de ce programme est de soumettre au croisement d'absorption le maximum de familles bovines locales ce qui ne saurait être envisagé, à grande échelle du moins, par la pratique exclusive de la saillie naturelle qui nécessiterait un nombre de taureaux extrêmement élevé.

Ce projet qui enregistre des résultats parfaitement comparables aux centres européens sur le plan technique, doit être sérieusement renforcé sur le plan matériel et particulièrement en ce qui concerne ses moyens de contact avec les éleveurs.

Chaque sous-centre doit disposer de plusieurs véhicules et de plusieurs agents pour assurer une activité permanente sans défaillance afin de répondre à toutes les sollicitations des éleveurs. Le plus le projet doit assurer lui-même sa propre vulgarisation et recruter de nouveaux adeptes en assurant des services plus en rapport avec la dispersion de l'élevage, la taille des exploitations et les difficultés de communication. Par exemple il serait très profitable d'organiser pour chaque sous-centre, plusieurs tournées systématiques avec le passage de l'inséminateur à heure fixe, points de rassemblement etc...

.../...

Celles-ci seraient mises en place après consultation avec les responsables locaux et les éleveurs de la zone pour déterminer aussi précisément que possible, les circuits les plus intéressants.

Pour disposer en 1975 des 20.000 femelles bovines améliorées, et compte tenu des réformes inévitables sur l'effectif actuel, il est nécessaire de soumettre au croisement d'absorption environ 30.000 vaches locales ou améliorées par an.

En effet seules les finisses nées en 1972 et 1973 entreront en production en 1975 ou avant.

Sur ce nombre, 50 % environ devraient être réalisés par l'insémination artificielle soit 15.000 à 20.000.

Pour féconder les 30.000 animaux qui ne pourront pas faire appel à cette technique et compte tenu de leur dispersion il serait nécessaire de disposer de 3.000 taureaux environ de race schweyz ou trentaine ce qui nécessiterait une production annuelle de 750 à 800 animaux en retenant 25 % comme taux moyen annuel de réforme.

3-1- 1/ AMÉLIORATION DES MÉTHODES D'ÉLEVAGE.

Contrairement à l'amélioration génétique l'amélioration des méthodes d'élevage est une action essentiellement individuelle entreprise au niveau de l'exploitation et qui dépend de la bonne volonté de l'éleveur, de ses connaissances techniques ou de l'encadrement qu'il utilise.

L'Etat peut contribuer efficacement à ce progrès en entretenant un service de vulgarisation très dense avec une solide implantation régionale particulièrement nécessaire en matière d'élevage où les contacts entre vulgarisateurs et producteurs doivent être très fréquents.

Toutefois son rôle restera très limité dans la mesure où il ne trouvera pas en face de lui dans les structures de production un encadrement technique capable de dialoguer avec lui et de mettre en application les techniques nouvelles que demande toute intensification.

Dans cet ordre d'idées les producteurs devraient être encouragés à recruter des jeunes techniciens formés par les établissements spécialisés et qui ne sont que très exceptionnellement utilisés dans les secteurs de production.

Ce problème est à la base de toute amélioration sur le plan de la conduite des troupeaux dans tous les domaines où de nettes insuffisances apparaissent actuellement :

.../...

Celles-ci seraient mises en place après consultation avec les responsables locaux et les éleveurs de la zone pour déterminer aussi précisément que possible, les circuits les plus intéressants.

Pour disposer en 1975 des 20.000 femelles bovines améliorées, et compte tenu des réformes inévitables sur l'effectif actuel, il est nécessaire de soumettre au croisement d'absorption environ 30.000 vaches locales ou améliorées par an.

En effet seules les vaches nées en 1972 et 1973 entreront en production en 1975 ou avant.

Sur ce nombre, 50 % environ devraient être réalisés par l'insémination artificielle soit 45.000 à 50.000

Pour féconder les 30.000 animaux qui ne pourront pas faire appel à cette technique et compte tenu de leur dispersion il serait nécessaire de disposer de 3.000 taureaux environ de race schweyz ou trentaine ce qui nécessiterait une production annuelle de 750 à 800 animaux en retenant 25 % comme taux moyen annuel de réforme.

3-1- 1/ AMÉLIORATION DES MÉTHODES D'ÉLEVAGE.

Contrairement à l'amélioration génétique l'amélioration des méthodes d'élevage est une action essentiellement individuelle entreprise au niveau de l'exploitation et qui dépend de la bonne volonté de l'éleveur, de ses connaissances techniques ou de l'encadrement qu'il utilise.

L'Etat peut contribuer efficacement à ce progrès en entretenant un service de vulgarisation très dense avec une solide implantation régionale particulièrement nécessaire en matière d'élevage où les contacts entre vulgarisateurs et producteurs doivent être très fréquents.

Toutefois son rôle restera très limité dans la mesure où il ne trouvera pas en face de lui dans les structures de production un encadrement technique capable de dialoguer avec lui et de mettre en application les techniques nouvelles qui demande toute intensification.

Dans cet ordre d'idées les producteurs devraient être encouragés à recruter des jeunes techniciens formés par les établissements spécialisés et qui ne sont pas très exceptionnellement utilisés dans les secteurs de production.

Ce problème est à la base de toute amélioration sur le plan de la conduite des troupeaux dans tous les domaines où de nettes insuffisances apparaissent actuellement :

.../...

Celles-ci seraient mises en place après consultation avec les responsables locaux et les éleveurs de la zone pour déterminer aussi précisément que possible, les circuits les plus intéressants.

Pour disposer en 1975 des 20.000 femelles bovines améliorées, et compte tenu des réformes inévitables sur l'effectif actuel, il est nécessaire de soumettre au croisement d'absorption environ 30.000 vaches locales ou améliorées par an.

En effet seules les vaches nées en 1972 et 1973 entreront en production en 1975 ou avant.

Sur ce nombre, 50 % environ devraient être réalisés par l'insémination artificielle soit 45.000 à 50.000.

Pour fixer les 30.000 animaux qui ne pourront pas faire appel à cette technique et compte tenu de leur dispersion il serait nécessaire de disposer de 3.000 taureaux environ de race schweyz ou tarentaise ce qui nécessiterait une production annuelle de 750 à 800 animaux en retenant 25 % comme taux moyen annuel de réforme.

3-1- 4/ AMÉLIORATION DES MÉTHODES D'ÉLEVAGE.

Contrairement à l'amélioration génétique l'amélioration des méthodes d'élevage est une action essentiellement individuelle entreprise au niveau de l'exploitation et qui dépend de la bonne volonté de l'éleveur, de ses connaissances techniques ou de l'encadrement qu'il utilise.

L'Etat peut contribuer efficacement à ce progrès en entretenant un service de vulgarisation très dense avec une solide implantation régionale particulièrement nécessaire en matière d'élevage où les contacts entre vulgarisateurs et producteurs doivent être très fréquents.

Toutefois son rôle restera très limité dans la mesure où il ne trouvera pas en face de lui dans les structures de production un encadrement technique capable de dialoguer avec lui et de mettre en application les techniques nouvelles que demande toute intensification.

Dans cet ordre d'idées les producteurs devraient être encouragés à recruter des jeunes techniciens formés par les établissements spécialisés et qui ne sont pas très exceptionnellement utilisés dans les secteurs de production.

Ce problème est à la base de toute amélioration sur le plan de la conduite des troupeaux dans tous les domaines où de nettes insuffisances apparaissent actuellement :

.../...

- Alimentation des jeunes animaux.
- Alimentation des vaches laitières.
- Niveau de fertilité des femelles bovines et ovines.
- Choix des reproducteurs.
- Réforme des animaux non productifs.
- Définition des types de production et détermination des périodes de vente etc...

Cette liste n'est pas limitative mais des solutions simples, facilement vulgarisables existent pour tous ces problèmes et leur application à grande échelle provoquerait un progrès considérable des productions animales.

3-2- Organisation et Contrôle de la commercialisation des Productions Animales.

Cette action doit avoir pour objectif principal de mettre en place des structures et des procédures aptes à résoudre les difficultés actuelles du secteur.

3-2-1- Viande

a) La réorganisation des marchés du bétail est la première mesure à mettre en œuvre pour améliorer les conditions actuelles de la commercialisation de la viande.

Dans chaque Gouvernement, un certain nombre de marchés devraient être organisés et directement contrôlés par la Société Illouhoum.

Son intervention sur ces marchés revêtirait plusieurs aspects en dehors des modalités traditionnelles d'organisation:

-Maintien des prix du bétail sur pied à l'intérieur d'une "fourchette" définie au préalable et qui assurerait aux producteurs une rémunération normale tout en protégeant les consommateurs contre les hausses spéculatives.

Pour cela, la Société achèterait systématiquement au prix "plancher" dès que les cours descendraient au dessous de celui-ci et mettrait sur le marché des animaux au prix "plafond" dès que la diminution de l'offre amènerait les prix au dessus de ce prix.

Elle utiliserait pour cette action la capacité frigorifique du nouvel abattoir pour la conservation des carcasses. Cette action serait complétée par un stockage sur pied dans les exploitations de la Société ou dans d'autres exploitations du domaine de l'Etat des secteurs coopératifs ou privés selon des modalités à définir entre les différents partenaires, pour les reports de production de courte durée.

.../...

- Réalisation sur ces marchés des conditions indispensables à l'application de la législation en matière d'abattage pur :

La récupération des animaux proposés à la vente mais ne correspondant pas aux critères légaux d'abattage lorsqu'ils ne trouvent pas acquéreurs pour l'élevage ou l'engraissement (femelles aptes à la reproduction, reproducteurs mâles de race protégée animaux mâles trop légers etc...)

Ces animaux seraient ensuite répartis dans les différentes structures d'accueil susceptibles de les recevoir.

La mise sur le marché d'animaux de boucherie répondant aux critères légaux d'abattage, provenant de la production locale (secteur contrôlé, contrats d'embranchement, animaux précédemment récupérés et amenés à un poids normal d'abattage) ou de l'importation.

Cet apport pourrait s'effectuer sous forme d'une substitution à poids égal de ces animaux récupérés.

L'importation jouerait ainsi un rôle positif dans l'accroissement et la régularisation de la production animale.

La mise en place de ce système d'intervention implique une restructuration de la Société Millebourne pour lui permettre d'assurer une présence effective à l'échelle régionale et une représentation permanente sur les marchés dont elle aurait la responsabilité.

Ces marchés pourraient être au nombre de 4 à 8 selon les gouvernorats. Chacun d'entre eux nécessiterait la présence d'une équipe d'organisation. Chaque équipe pourrait assurer le service de 5 marchés hebdomadaires.

Un service central coordonnerait l'activité des équipes régionales en ce qui concerne la gestion des stocks et assurerait la diffusion dans l'ensemble du pays des renseignements relatifs au commerce des viandes (importance des transactions, niveaux des prix, évolution de la demande etc...) et la liaison avec les structures de productions susceptibles de collaborer avec la Société.

b) La diversification des prix des viandes au détail devrait accompagner cette réorganisation des marchés.

Dans ce domaine une libéralisation complète des prix des morceaux nobles (viandes à rôtir et à griller) permettrait de fixer les prix des morceaux à bouillir ou braiser à un niveau compatible avec le pouvoir d'achat des couches les plus défavorisées de la population, leur permettant d'augmenter leur consommation de viande tout en assurant un prix rémunérateur aux producteurs.

.../...

Il est évident que cette libéralisation pourrait s'appliquer qu'aux bouchers pratiquant une découpe de type "européen" et qui respecteraient scrupuleusement la taxation des bas-sorceaux.

Stimulant la demande sans léser les intérêts des producteurs cette mesure serait à coup sûr un moyen de promotion de l'élevage.

c) La régularisation de la production représente dans un premier temps du moins une importance presque égale à son augmentation en particulier dans le secteur ovin.

Ce rôle pourrait confier à l'Office de l'élevage qui serait amené pour cela.

- à réaliser des stocks d'aliments, du bétail dans les régions où des insuffisances alimentaires sont à craindre.

- à distribuer ou à contrôler la distribution de ces aliments éventuellement subventionnés.

- à créer des centres où les éleveurs pourraient mettre leurs agneaux à l'engraissement en cas d'insuffisance de production des parcs. Ces centres où seraient regroupés un grand nombre d'animaux feraient participer les éleveurs aux bénéfices de l'opération au prorata du poids d'agneau qu'ils auraient livré.

d) L'utilisation optimale des structures de production existantes et en particulier des bâtiments d'exploitation permettrait également d'augmenter et de mieux maîtriser la production de viande.

Dans cette optique la Société Ellouhoum pourrait fournir à des agriculteurs privés ou à des coopératives, disposant des bâtiments et de l'alimentation nécessaires mais dépourvus de moyens financiers des animaux à engraisser (bovins ou ovins). Cet organisme pourrait également fournir la partie de l'alimentation à acheter à l'extérieur ou se porter garant vis-à-vis du fournisseur d'aliments concentrés. Ces avances, prix des animaux et de l'aliment, seraient récupérées au moment de la vente qui se ferait exclusivement par le canal d'Ellouhoum à un prix fixe avant le début de l'opération.

Afin de permettre à la Société Ellouhoum de jouer ce rôle de promotion de l'élevage et lui amener un certain volume de commercialisation constant, l'Etat lui réserverait la totalité de ses achats de viande pour ses collectivités (hôpitaux, armée, établissements d'enseignement etc...) sur la base d'un accord direct entre les demandeurs et les responsables de la Société et non à la suite d'appels d'offres publics.

De même la Société serait chargée d'assurer les éventuelles exportations de viande ou de bétail de boucherie sur pied. Elle pourrait le faire à partir de sa propre production, de ses stocks ou de la production d'autres éleveurs avec lesquels elle serait liée par contrat.

.../...

3-2-2/ LAITI

Les problèmes de commercialisation du lait n'intéressent que l'espèce bovine et une faible partie de l'effectif ovine.

Les quantités de lait commercialisées par des structures organisées représentent moins de 10 % de la production totale.

Ces chiffres sont la conséquence de l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour assurer la collecte et l'acheminement du lait.

Les structures existantes dans ce domaine sont inadaptées à la taille et à la dispersion des structures de production.

Un effort particulier doit être réalisé dans ce domaine d'une part, par les organismes de commercialisation, d'autre part, par les producteurs eux mêmes.

Pour faciliter l'approvisionnement des centres de collecte existant et inciter à la création de nouveaux centres, il est indispensable d'encourager les producteurs à organiser le ramassage de la ferme jusqu'au centre de collecte.

Dans ce but, des crédits d'équipement à des conditions favorables devraient être mis à la disposition de groupements qui se créeraient pour mettre en place de tels circuits.

Dans le cas où l'initiative des producteurs serait défaillante il appartient à l'Etat par le canal des organismes sous tutelle de mettre ces structures en place pour faciliter la commercialisation du lait, encourager le développement de la production et inciter les producteurs à prendre en main et poursuivre cette action.

Les prix actuellement pratiqués par la SNIL devraient être sensiblement relevés pour créer des conditions favorables à l'augmentation de la production, et à l'acheminement de celle-ci dans les circuits commerciaux contrôlés.

4 - POLITIQUE A SUivre

4-1-En matière d'abattages:

Depuis plus d'un demi-siècle, les autorités gouvernementales ont essayé de sauvegarder le cheptel de rente par des mesures réglementant les abattages :

C'est ainsi que le décret du 6.7.1904 interdisait l'abattage des vaches et brebis pleines,

Celui du 30.12.1939 interdisait l'abattage des vaches pouvant fournir une quantité même réduite de lait sain,

.../...

L'arrêté du 25.10.1940 interdisait l'abattage des agneaux dont le poids vif était inférieur à 20 kgs.

Après les familles qu'il fallait protéger parce qu'elles sont à l'origine de l'augmentation des effectifs, une nouvelle notion apparaissait en 1940 à savoir celle de l'augmentation du poids des animaux.

Cette notion a été précisée par l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 25.5.1971 réglementant l'abattage des animaux des espèces bovine et ovine.

A partir de cette date, est seul autorisé l'abattage des mâles répondant à l'un des cas suivants :

-Sujet d'un poids supérieur à 300 kgs vif pour les races Pie-Noire et Pie-Rouge tachetée de l'Est.

-Sujet d'un poids supérieur à 250 kgs vif pour les races croisées.

-Sujet d'un poids supérieur à 200 kgs vif pour les races locales.

-Sujet âgé de plus de huit ans pour les races Tarantaise et Grand des Alpes.

Ces textes ne provoquèrent pas le résultat escompté parce que l'infrastructure de contrôle était insuffisante et la récupération des animaux ne répondant pas aux critères d'abattage n'était pas organisée. Seuls 26 abattoirs sont soumis à l'heure actuelle à une inspection sanitaire or partout où le Ministère de l'Agriculture n'est pas représenté, toutes les bêtes ne répondant pas aux règles édictées peuvent être abattues.

En matière bovine en 1959, 75 % environ des abattages étaient inspectés alors que la viande ovine transitant par les structures de contrôle organisées ne représentait que 35 % des effectifs abattus.

Une modification devra être apportée au dernier texte :

Grouper races croisées et locales en ne permettant pas les abattages à un poids inférieur à 250 kgs pour les deux catégories.

Pour les ovins garder la distinction nouvelle entre moutons sardois et les autres, le poids d'abattage permis pour ceux-là devra être supérieur à 14 kgs.

Les contraintes auxquelles se trouve confronté le contrôle sont de trois ordres :

-Aucun texte ne régit l'inspection des viandes en dehors des communes.

-Le texte réglementant le contrôle des denrées alimentaires dans les périmètres communaux permet aux communes de s'adresser à un vétérinaire, à un médecin ou à tout autre personne sans préciser sa qualification.

.../...

Le tableau VII qui résume les perspectives d'évolution de la production de viande met en évidence en ce qui concerne la volaille une progression de 25,50 et 80% pour 1975, 1980 et 1985.

Cette progression provient exclusivement de l'accroissement du secteur industriel dont la production doit augmenter de 75% en 4 ans, de 175% d'ici à 1980 et de 275% d'ici à 1985.

2-1-5-) Autres espèces. Les autres espèces (Equidés, Canélidés, Porcins etc.....) ne fournissent qu'une faible proportion des productions animales. Le caractère particulier de ces spéculations ne permet pas d'envisager une modification sensible de leur niveau dans les années à venir.

2-2-) Conclusion.

En conclusion, il existe des possibilités réelles d'augmentation des productions animales (essentiellement lait et viande).

Toutefois pour atteindre les chiffres retenus dans les tableaux analysés dans ce chapitre un effort considérable est à réaliser aussi bien pour augmenter les effectifs que pour améliorer les productions individuelles. Les taux de production pris en considération sont extrêmement élevés et supposent un renversement complet des habitudes et systèmes agricoles. Une évolution aussi importante ne peut pas provenir d'une légère modification de la situation actuelle.

Pour illustrer l'ampleur de l'effort nécessaire, il est possible de chiffrer approximativement le niveau que devra atteindre la production fourragère dans les années à venir.

Les nombres d'hectares à consacrer à cette production en 1975, 1980 et 1985 sont récapitulés au tableau XII et on peut constater aisément qu'ils sont sans commune mesure avec les superficies actuelles. Celles-ci peuvent en effet être approximativement estimées à :

- 80.000 hectares de fourrages cultivés.
- et - 85.000 hectares de céréales secondaires et de légumineuses dont la production est utilisée pour l'alimentation du bétail.

La réalisation des objectifs retenus en matière de production animale exige donc que les surfaces consacrées aux fourrages cultivés et aux grains fourragères soit multipliées pour quatre d'ici à 1975 par cinq en 1980 et par 6 en 1985.

De plus, et compte tenu des résultats enregistrés dans certaines exploitations contrôlées, il est certain que cette augmentation spectaculaire devra s'accompagner d'un changement radical dans les types de fourrages à produire :

Les fourrages pérennes ou pluri-annuels (luzernes, tréfle souterrain sulla, fétuque etc...) sont en effet appelés à prendre une place de plus en plus grande dans l'alimentation des animaux.

Enfin, parmi les cultures annuelles la traditionnelle vesce-avoine sera sérieusement concurrencée par des espèces plus productives et d'utilisation plus souple (barnum, orge en vert, ray grass, médicago annuelles etc...).

Un tel programme peut paraître démesurément ambitieux. Pourtant, il suffit de le mettre en comparaison avec les perspectives d'évolution de la demande pour se rendre compte que toute défaillance dans sa réalisation aurait des conséquences extrêmement graves pour l'économie du pays.

En effet, le tableau X montre clairement que si les objectifs tracés sont atteints à 100 %, la production ne couvrira pratiquement jamais les besoins même si on se place dans l'hypothèse la plus faible d'évolution de la demande et pour des niveaux de consommation très bas :

17,3 kg de viande par an et par habitant en '975			
2,9 kg d'œufs	"	"	"
65 litres de lait	"	"	"

Cette comparaison souligne à quel point la réalisation du programme envisagé est impérative et montre l'importance des décisions qui doivent être prises pour assurer sa réussite.

Au cas où les objectifs assignés ne seraient pas atteints, il serait nécessaire de recourir à l'importation pour satisfaire la demande. Quoiqu'il en soit ce recours ne doit pas servir exclusivement à la satisfaction des besoins immédiats mais aussi servir pour aider à améliorer le niveau de production du cheptel (abattages différés, engraissement).

3°) Actions à entreprendre.

La réalisation des objectifs analysés dans les chapitres précédents ne peut être valablement escomptée que dans la mesure où l'on parviendra à apporter des solutions efficaces à l'ensemble des problèmes qui entravent le développement de l'élevage.

Il serait nécessaire pour cela, d'entreprendre différentes actions dans les différents domaines suivants.

- l'encadrement technique du secteur
- l'organisation de la commercialisation et la régularisation de la production.
- la réglementation des abattages
- le crédit et l'encouragement à l'élevage

Il serait également nécessaire de doter, les structures qui seront chargées d'entreprendre ces différentes actions, des moyens indispensables pour parvenir aux résultats escomptés.

.../...

3-1) INDUSTRIE ALIMENTAIRE DU BÉTAIL.3-1- 1/ Industrie de l'Aliment du bétail

Les perspectives d'évolution de la production évoquées dans ce rapport impliquent un développement considérable des disponibilités alimentaires offertes au bétail. L'essentiel de cette augmentation doit provenir de l'accroissement de la production de fourrages sur les exploitations. Toutefois l'industrie des aliments du bétail est appelée à jouer un rôle important dans cette évolution d'une part en raison du développement probable de l'aviculture industrielle qui consomme uniquement de l'aliment composé, d'autre part pour compléter l'apport des fourrages et tirer le meilleur parti de ceux-ci pour les autres espèces (bovins, ovins.)

Les besoins de l'aviculture en 1975 peuvent approximativement se chiffrer à 30.000 T pour la production de viande (6.000 T à l' d'aliment)

50.000 T pour la production d'œufs (700.000 pondueuses à 70 kg/an), soit un total de 80.000 tonnes d'aliment.

Il est plus difficile de chiffrer la part que prendra l'aliment composé industriel dans l'alimentation des autres espèces.

Toutefois il est raisonnable de penser que 15 % au moins de l'aliment concentré proviendra d'achats extérieurs et nécessitera un traitement industriel même sommaire (enrichissement en condiments, broyage, mélange).

Les besoins des espèces autres que la volaille ayant été estimés à 320.000 T on peut penser qu'il faudra être en mesure de traiter environ 50.000 T d'aliment du bétail dans des unités de fabrication spécialisées.

Les besoins totaux s'élèveraient donc à

80.000 T pour la volaille

50.000 T pour les autres espèces

Soit: 130.000 T d'aliment composé.

Dans cette optique il convient d'envisager l'implantation d'une nouvelle usine d'aliment du bétail suffisamment bien équipée pour fabriquer de l'aliment pour volailles, conjointement à l'extension de l'usine de Bir Kasak.

Ces deux unités devraient produire ensemble environ 100.000 T d'aliments en ajoutant aux besoins de l'aviculture les aliments dont la fabrication demande un soin particulier (starter, levage etc...).

Pour compléter leur production, des unités régionales de broyage - mélange de capacité annuelle de 5000 à 6000 T chacune devraient être mises en place pour la fabrication des aliments pour ruminants adultes, l'enrichissement des concentrés fermiers par des adjuvants minéraux, vitaminiques ou azotés et même pour fabriquer à façon des aliments fermiers pour le compte des agriculteurs de leur région.

Ces unités pourraient être au nombre de 12 à 15 réparties dans les gouvernorats suivant la densité de l'élevage et l'importance de la production d'aliments entrant dans la composition des concentrés (céréales secondaires, légumineuses etc...)

.. / ...

La moitié environ de leur cap cité serait utilisée sous forme de travail à façon pour les agriculteurs de leur région.

Une législation permettant le contrôle de ces fabrications doit être mise en place pour en garantir la qualité et développer son utilisation en suscitant la confiance des éleveurs.

3-1- 2/ Production de semences fourragères.

Les objectifs retenus en matière d'implantation de cultures fourragères tant en sec qu'en irrigué nécessitent une production considérable de semences de haute qualité, disponibles sur le marché, et à des prix abordables.

Jusqu'à nos jours ce secteur a été conduit de façon anarchique et les productions quand elles existent ne sont soumises à aucun contrôle qui puisse certifier leur pureté et leur pouvoir germinatif.

Les organismes actuellement chargés de la production de ces semences n'ont jamais accordé à ce secteur l'importance et l'intérêt qui sont les siens.

Ils se sont le plus souvent contentés, quand la demande devenait pressante, d'importer des petites quantités qui arrivaient souvent quand la période des semis est dépassée.

Devant l'ampleur qu'un tel secteur est appelé à prendre : production en 1975 de près de

19.000 T de vesce
13.000 T d'avoine
400 T de luzerne
400 T de trèfle souterrain

Cette production doit confier dans un premier stade, au secteur contrôlé. Ce dernier pouvant par contrat la confier à des agriculteurs privés ou autres organismes.

Les prix de vente de ces semences doivent être fixés par le Ministère de l'Agriculture, pour éviter toute spéculation.

La législation préparée en matière de semences fourragères par la Division de la Production végétale doit être appliquée le plus rapidement possible.

.../...

La moitié environ de leur capacité serait utilisée sous forme de travail à façon pour les agriculteurs de leur région.

Une législation permettant le contrôle de ces fabrications doit être mise en place pour en garantir la qualité et développer son utilisation en suscitant la confiance des éleveurs.

3-1- 2/Production de semences fourragères.

Les objectifs retenus en matière d'implantation de cultures fourragères tant en sec qu'en irrigué nécessitent une production considérable de semences de haute qualité, disponibles sur le marché, et à des prix abordables.

Jusqu'à nos jours ce secteur a été conduit de façon anarchique et les productions quand elles existent ne sont soumises à aucun contrôle qui puisse certifier leur pureté et leur pouvoir germinatif.

Les organismes actuellement chargés de la production de ces semences n'ont jamais accordé à ce secteur l'importance et l'intérêt qui sont les siens.

Ils se sont le plus souvent contentés, quand la demande devenait pressante, d'importer des petites quantités qui arrivaient souvent quand la période des semis est dépassée.

Devant l'ampleur qu'un tel secteur est appelé à prendre : production en 1975 de près de

19.000 T de vesce
13.000 T d'avoine
400 T de luzerne
400 T de trèfle souterrain

Cette production doit confier dans un premier stade, au secteur contrôlé. Ce dernier pouvant par contrat la confier à des agriculteurs privés ou autres organismes.

Les prix de vente de ces semences doivent être fixés par le Ministère de l'Agriculture, pour éviter toute spéculation.

La législation préparée en matière de semences fourragères par la Division de la Production végétale doit être appliquée le plus rapidement possible.

.../...

3-1- 3/ AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU CHEPTEL

L'amélioration génétique du bétail est devenue actuellement une œuvre collective qui nécessite la mise en place d'une organisation d'enregistrement, de contrôle et d'interprétation impossible à concevoir au niveau de l'éleveur individuel.

Dans la plupart des pays où existe une solide tradition d'élevage cette organisation a été mise en place et financée au moins en partie par les éleveurs eux-mêmes, en général sous le contrôle de l'État et selon des modalités définies par ses services techniques. En contre partie, l'État se porte garant de la qualité des résultats enregistrés et authentifiés les renseignements fournis.

En Tunisie, la carence des organisations professionnelles dans ce domaine a amené l'État à mettre en place lui-même les premières structures susceptibles de contribuer à l'amélioration génétique du cheptel. Cette action doit être très sensiblement développée et doit surtout revêtir un caractère permanent pour atteindre ses objectifs. Toute interruption remet en cause les résultats déjà obtenus, tant en ce qui concerne la participation des éleveurs que les possibilités d'utilisation des résultats.

L'effort doit porter sur les actions suivantes.

- Contrôle des Performances : Ces contrôles de productivité sont l'outil essentiel de toute amélioration génétique.

Il peuvent s'appliquer à toutes les espèces et toutes les spéculations.

Toutefois dans l'état actuel de la production animale priorité devrait être donnée aux deux grandes espèces les bovins et les ovins.

Ces contrôles doivent permettre d'évaluer la production laitière des bovins de race sélectionnée dans leur quasi totalité (10 à 15.000).

Ils doivent guider la politique à suivre en matière d'amélioration de la race bovine locale en mesurant l'évolution de la production à chaque stade du croisement d'absorption. Pour cela il n'est pas nécessaire d'exercer un contrôle sur la totalité des animaux. Toutefois un échantillon de 4000 à 5000 animaux sous contrôle est indispensable pour disposer de renseignements suffisamment représentatifs.

Dans l'espèce ovine ils doivent permettre de comparer l'efficacité de chaque race dans les différents milieux où elles sont actuellement entretenues et de créer des troupeaux de sélection sur des bases objectives pour fournir des géniteurs de qualité à l'ensemble de l'élevage.

.../...

3-1- 3/ AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DU CHEPTAL

L'amélioration génétique du bétail est devenue actuellement une oeuvre collective qui nécessite la mise en place d'une organisation d'enregistrement, de contrôle et d'interprétation impossible à concevoir au niveau de l'éleveur individuel.

Dans la plupart des pays où existe une solide tradition d'élevage cette organisation a été mise en place et financée au moins en partie par les éleveurs eux-mêmes, en général sous le contrôle de l'Etat et selon des modalités définies par ses services techniques. En contre partie, l'Etat se porte garant de la qualité des résultats enregistrés et authentifie les renseignements fournis.

En Tunisie, la carence des organisations professionnelles dans ce domaine a amené l'Etat à mettre en place lui-même les premières structures susceptibles de contribuer à l'amélioration génétique du cheptel. Cette action doit être très sensiblement développée et doit surtout revêtir un caractère permanent pour atteindre ses objectifs. Toute interruption remet en cause les résultats déjà obtenus, tant en ce qui concerne la participation des éleveurs que les possibilités d'utilisation des résultats.

L'effort doit porter sur les actions suivantes :

- Contrôle des Performances : Ces contrôles de productivité sont l'outil essentiel de toute amélioration génétique.

Il peuvent s'appliquer à toutes les espèces et toutes les spéculations.

Toutefois dans l'état actuel de la production animale priorité devrait être donnée aux deux grandes espèces les bovins et les ovins.

Ces contrôles doivent permettre d'évaluer la production laitière des bovins de race sélectionnée dans leur quasi totalité (10 à 15.000).

Ils doivent guider la politique à suivre en matière d'amélioration de la race bovine locale en mesurant l'évolution de la production à chaque stade du croisement d'absorption. Pour cela il n'est pas nécessaire d'exercer un contrôle sur la totalité des animaux. Toutefois un échantillon de 4000 à 5000 animaux sous contrôle est indispensable pour disposer de renseignements suffisamment représentatifs.

Dans l'espèce ovine ils doivent permettre de comparer l'efficiences de chaque race dans les différents milieux où elles sont actuellement entretenues et de créer des troupeaux de sélection sur des bases objectives pour fournir des géniteurs de qualité à l'ensemble de l'élevage.

.../...

La réalisation de cet objectif nécessiterait de disposer de 30.000 à 50.000 femelles ovines sous contrôle tant en ce qui concerne les croisances de leurs produits que leurs propres qualités d'élevage (fécondité, longévité etc...)

- Production et utilisation de géniteurs sélectionnés.

La création de troupeaux pépinières permettrait d'approvisionner les élevages en reproducteurs contrôlés et sélectionnés.

Cette action peut être immédiatement entreprise dans le secteur d'élevage et étendue à certaines structures coopératives ou privées qui présenteraient les garanties nécessaires et qui se soumettraient à un contrôle technique régulier. Elle concernerait en premier la production tourillonnais et taureau-toronnais et schweyz et de génisses tarantaises, schweyz et pie-noires ainsi que des génisses issues du croisement d'absorption dans le cadre de centres de production de génisses comparables à ceux mis en place par l'O.M.V.V.M.

Chez les ovins l'effort essentiel devrait être accompli en faveur de la race barbarine, tant en ce qui concerne la production de bœliers sélectionnés que celle d'antennaises améliorées.

L'exemple des stations du P.M.P. et de l'I.R.A. montre que de très larges possibilités existent dans ce domaine.

Les mêmes actions devraient être entreprises pour les autres races mais à une échelle beaucoup plus réduite.

Parallèlement à la production de reproducteurs sélectionnés et à leur diffusion dans le pays qui devrait être stimulée par l'orientation de la politique de crédit et les mesures classiques d'encouragement à l'élevage (prix, concours etc...) il est absolument indispensable de développer au maximum le programme d'insémination artificielle chez les bovins. L'objectif essentiel de ce programme est de soumettre au croisement d'absorption le maximum de femelles bovines locales ce qui ne saurait être envisagé, à grande échelle du moins, par la pratique exclusive de la saillie naturelle qui nécessiterait un nombre de taureaux extrêmement élevé.

Ce projet qui enregistre des résultats parfaitement comparables aux centres européens sur le plan technique, doit être sérieusement renforcé sur le plan matériel et particulièrement en ce qui concerne ses moyens de contact avec les éleveurs.

Chaque sous-centre doit disposer de plusieurs véhicules et de plusieurs agents pour assurer une activité permanente sans défaillance afin de répondre à toutes les sollicitations des éleveurs. De plus le projet doit assurer lui-même sa propre vulgarisation et recruter de nouveaux adeptes en assurant des services plus en rapport avec la dispersion de l'élevage, la taille des exploitations et les difficultés de communication. Par exemple il serait très profitable d'organiser pour chaque sous-centre, plusieurs tournées systématiques avec le passage de l'inséminateur à heure fixe, points de rassemblement etc...

.../...

Celles-ci seraient mises en place après consultation avec les responsables locaux et les éleveurs de la zone pour déterminer aussi précisément que possible, les circuits les plus intéressants.

Pour disposer en 1975 des 30.000 femelles bovines améliorées, et compte tenu des réformes inévitables sur l'effectif actuel, il est nécessaire de soumettre au croisement d'absorption environ 30.000 vaches locales ou améliorées par an.

En effet seules les pinisses nées en 1972 et 1973 entreraient en production en 1975 ou avant.

Sur ce nombre, 50 % environ devraient être réalisés par l'insémination artificielle soit 45.000 à 50.000.

Pour féconder les 30.000 animaux qui ne pourront pas faire appel à cette technique et compte tenu de leur dispersion il serait nécessaire de disposer de 3.000 taureaux environ de race schweyz ou tarentaise ce qui nécessiterait une production annuelle de 750 à 800 animaux en retenant 25 % comme taux moyen annuel de réforme.

3-1- 4/ AMÉLIORATION DES MÉTHODES D'ÉLEVAGE.

Contrairement à l'amélioration génétique l'amélioration des méthodes d'élevage est une action essentiellement individuelle entreprise au niveau de l'exploitation et qui dépend de la bonne volonté de l'éleveur, de ses connaissances techniques ou de l'encadrement qu'il utilise.

L'Etat peut contribuer efficacement à ce progrès en entretenant un service de vulgarisation très dense avec une solide implantation régionale particulièrement nécessaire en matière d'élevage où les contacts entre vulgarisateurs et producteurs doivent être très fréquents.

Toutefois son rôle restera très limité dans la mesure où il ne trouvera pas en face de lui dans les structures de production un encadrement technique capable de dialoguer avec lui et de mettre en application les techniques nouvelles qui demande toute intensification.

Dans cet ordre d'idées les producteurs devraient être encouragés à recruter des jeunes techniciens formés par les établissements spécialisés et qui ne sont que très exceptionnellement utilisés dans les secteurs de production.

Ce problème est à la base de toute amélioration sur le plan de la conduite des troupeaux dans tous les domaines où de nettes insuffisances apparaissent actuellement :

.../...

- Alimentation des jeunes animaux.
- Alimentation des vaches laitières.
- Niveau de fertilité des femelles bovines et ovines.
- Choix des reproducteurs.
- Réforme des animaux non productifs.
- Définition des types de production et détermination des périodes de vente etc...

Cette liste n'est pas limitative mais des solutions simples, facilement vulgarisables existent pour tous ces problèmes et leur application à grande échelle provoquerait un progrès considérable des productions animales.

3-2- Organisation et Contrôle de la commercialisation des Productions Animales.

Cette action doit avoir pour objectif principal de mettre en place des structures et des procédures aptes à résoudre les difficultés actuelles du secteur.

3-2-1- Viande

a) La réorganisation des marchés du bétail est la première mesure à mettre en œuvre pour améliorer les conditions actuelles de la commercialisation de la viande.

Dans chaque Gouvernement, un certain nombre de marchés devraient être organisés et directement contrôlés par la Société Elleuchoum.

Son intervention sur ces marchés revêtirait plusieurs aspects en dehors des modalités traditionnelles d'organisation:

- maintien des prix du bétail sur pied à l'intérieur d'une "fourchette" définie au préalable et qui assurerait aux producteurs une rémunération normale tout en protégeant les consommateurs contre les hausses spéculatives.

Pour cela, la Société achèterait systématiquement au prix "plancher" dès que les cours descendraient au dessous de celui-ci et mettrait sur le marché des animaux au prix "plafond" dès que la diminution de l'offre amènerait les prix au dessous de ce prix.

Elle utiliserait pour cette action la capacité frigorifique du nouvel abattoir pour la conservation des carcasses. Cette action serait complétée par un stockage sur pied dans les exploitations de la Société ou dans d'autres exploitations du domaine de l'Etat des secteurs coopératifs ou privés selon des modalités à définir entre les différents partenaires, pour les reports de production de courte durée.

.../...

- Réalisation sur ces marchés des conditions indispensables à l'application de la législation en matière d'abattage par:

La récupération des animaux proposés à la vente mais ne correspondant pas aux critères légaux d'abattage lorsqu'ils ne trouvent pas acquéreurs pour l'élevage ou l'engraissement (femelles aptes à la reproduction, reproducteurs mâles de race protégée animaux mâles trop légers etc...)

Ces animaux seraient ensuite répartis dans les différentes structures d'accueil susceptibles de les recevoir.

La mise sur le marché d'animaux de boucherie répondant aux critères légaux d'abattage, provenant de la production locale (secteur contrôlé, contrats d'abattage, animaux précédemment récupérés et amenés à un poids normal d'abattage) ou de l'importation.

Cet apport pourrait s'effectuer sous forme d'une substitution à poids égal de ces animaux récupérés.

L'importation jouerait ainsi un rôle positif dans l'accroissement et la régularisation de la production animale.

La mise en place de ce système d'intervention implique une restructuration de la Société Illouhoun pour lui permettre d'assurer une présence effective à l'échelle régionale et une représentation permanente sur les marchés dont elle aurait la responsabilité.

Ces marchés pourraient être au nombre de 4 à 8 selon les gouvernorats. Chacun d'entre eux nécessiterait la présence d'une équipe d'organisation. Chaque équipe pourrait assurer le ~~travaux~~ de 5 marchés hebdomadaires.

Un service central coordonnerait l'activité des équipes régionales en ce qui concerne la gestion des stocks et assurerait la diffusion dans l'ensemble du pays des renseignements relatifs au commerce des viandes (importance des transactions, niveaux des prix, évolution de la demande etc...) et la liaison avec les structures de productions susceptibles de collaborer avec la Société.

b) la diversification des prix des viandes au détail devrait accompagner cette réorganisation des marchés.

Dans ce domaine une libéralisation complète des prix des morceaux nobles (viandes à rôtir et à griller) permettrait de fixer les prix des morceaux à bouillir ou braiser à un niveau compatible avec le pouvoir d'achat des couches les plus défavorisées de la population, leur permettant d'augmenter leur consommation de viande tout en assurant un prix rémunérateur aux producteurs.

.../...

Il est évident que cette libéralisation pourrait s'appliquer qu'aux bouchers pratiquant une découpe de type "européen" et qui respecteraient scrupuleusement la taxation des bas-morceaux.

Stimulant la demande sans léser les intérêts des producteurs cette mesure serait à coup sûr un moyen de promotion de l'élevage.

c) La régularisation de la production représente dans un premier temps du moins une importance presque égale à son augmentation en particulier dans le secteur ovin.

Ce rôle pourrait confier à l'Office de l'élevage qui serait amené pour cela.

- à réaliser des stocks d'aliments, du bétail dans les régions où des insuffisances alimentaires sont à craindre.

- à distribuer ou à contrôler la distribution de ces aliments éventuellement subventionnés.

- à créer des centres où les éleveurs pourraient mettre leurs agneaux à l'engraissement en cas d'insuffisance de production des parcs. Ces centres où seraient regroupés un grand nombre d'animaux feraient participer les éleveurs aux bénéfices de l'opération au prorata du poids d'agneau qu'ils auraient livré.

d) L'utilisation optimale des structures de production existantes et en particulier des bâtiments d'exploitation permettrait également d'augmenter et de mieux maîtriser la production de viande.

Dans cette optique la Société Ellouhoum pourrait fournir à des agriculteurs privés ou à des coopératives, disposant des bâtiments et de l'alimentation nécessaires mais dépourvus de moyens financiers des animaux à engraisser (bovins ou ovins). Cet organisme pourrait également fournir la partie de l'alimentation à acheter à l'extérieur ou se porter garant vis à vis du fournisseur d'aliments concentrés. Ces avances, prix des animaux et de l'aliment, seraient récupérées au moment de la vente qui se ferait exclusivement par le canal d'Ellouhoum à un prix fixe avant le début de l'opération.

Afin de permettre à la Société Ellouhoum de jouer ce rôle de promotion de l'élevage et lui assurer un certain volume de commercialisation constant, l'Etat lui réserverait la totalité de ses achats de viande pour ses collectivités (hôpitaux, armée, établissements d'enseignement etc...) sur la base d'un accord direct entre les demandeurs et les responsables de la Société et non à la suite d'appels d'offres publics.

De même la Société serait chargée d'assurer les éventuelles exportations de viande ou de bétail de boucherie sur pied. Elle pourrait le faire à partir de sa propre production, de ses stocks ou de la production d'autres éleveurs avec lesquels elle serait liée par contrat.

.../...

3-2-2/ LAIT:

Les problèmes de commercialisation du lait n'intéressent que l'espèce bovine et une faible partie de l'effectif ovine.

Les quantités de lait commercialisées par des structures organisées représentent moins de 10 % de la production totale.

Ces chiffres sont la conséquence de l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour assurer la collecte et l'acheminement du lait.

Les structures existantes dans ce domaine sont inadaptées à la taille et à la dispersion des structures de production.

Un effort particulier doit être réalisé dans ce domaine d'une part, par les organismes de commercialisation, d'autre part, par les producteurs eux-mêmes.

Pour faciliter l'approvisionnement des centres de collecte existants et inciter à la création de nouveaux centres, il est indispensable d'encourager les producteurs à organiser le ramassage de la ferme jusqu'au centre de collecte.

Dans ce but, des crédits d'équipement à des conditions favorables devraient être mis à la disposition de groupements qui se créeraient pour mettre en place de tels circuits.

Dans le cas où l'initiative des producteurs serait défaillante il appartient à l'Etat par le canal des organismes sous tutelle de mettre ces structures en place pour faciliter la commercialisation du lait, encourager le développement de la production et inciter les producteurs à prendre en main et poursuivre cette action.

Les prix actuellement pratiqués par la SPIL devraient être sensiblement relevés pour créer des conditions favorables à l'augmentation de la production, et à l'acheminement de celle-ci dans les circuits commerciaux contrôlés.

4 - POLITIQUE A SUYRE

4-1-En matière d'abattage:

Depuis plus d'un demi-siècle, les autorités gouvernementales ont essayé de sauvegarder le cheptel de rente par des mesures réglementant les abattages :

C'est ainsi que le décret du 6.7.1904 interdisait l'abattage des vaches et brebis pleines,

Celui du 30.12.1939 interdisait l'abattage des vaches pouvant fournir une quantité même réduite de lait sain,

.../...

L'arrêté du 25.10.1940 interdisait l'abattage des agneaux dont le poids vif était inférieur à 20 kgs.

Après les faucelles qu'il fallait protéger parce qu'elles sont à l'origine de l'augmentation des effectifs, une nouvelle notion apparaissait en 1940 à savoir celle de l'augmentation du poids des animaux.

Cette notion a été précisée par l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 25.5.1971 réglementant l'abattage des animaux des espèces bovine et ovine.

A partir de cette date, est seul autorisé l'abattage des mâles répondant à l'un des cas suivants :

- Sujet d'un poids supérieur à 300 kgs vif pour les races Pie-Noire et Pie-Rouge tachetée de l'Est.
- Sujet d'un poids supérieur à 250 kgs vif pour les races croisées.
- Sujet d'un poids supérieur à 200 kgs vif pour les races locales.
- Sujet âgé de plus de huit ans pour les races Farentaise et Franc des Alpes.

Ces textes ne provoquèrent pas le résultat escompté parce que l'infrastructure de contrôle était insuffisante et la récupération des animaux ne répondant pas aux critères d'abattage n'était pas organisée. Seuls 26 abattoirs sont soumis à l'heure actuelle à une inspection sanitaire et partout où le Ministère de l'Agriculture n'est pas représenté, toutes les bêtes ne répondant pas aux règles édictées peuvent être abattues.

En matière bovine en 1969, 75 % environ des abattages étaient inspectés alors que la viande ovine transitant par les structures de contrôle organisées ne représentait que 35 % des effectifs abattus.

Une modification devra être apportée au dernier texte :

Grouper races croisées et locale en ne permettant pas les abattages à un poids inférieur à 250 kgs pour les deux catégories.

Pour les ovins garder la distinction nouvelle entre moutons sardo-sardes et les autres, le poids d'abattage permis pour ceux-là devra être supérieur à 14 kgs.

Les contraintes auxquelles se trouve confronté le contrôle sont de trois ordres :

- Aucun texte ne régit l'inspection des viandes en dehors des communes.
- Le texte réglementant le contrôle des denrées alimentaires dans les périmètres communaux permet aux communes de s'adresser à un vétérinaire, à un médecin ou à tout autre personne sans préciser sa qualification.

.../...

Ce texte a été certainement promulgué en raison du manque de cadres compétents mais, les communes, soucieuses de récupérer des taxes, s'en inspirèrent pour ne pas recruter les seuls agents qualifiés en l'occurrence des vétérinaires même si ceux-ci se présentaient à eux pour effectuer l'inspection des viandes. L'inspecteur devenait ainsi un frein pour l'augmentation des recettes municipales par l'application des textes législatifs.

- Le nombre insuffisant de vétérinaires.

Ces trois contraintes peuvent disparaître si les mesures préconisées étaient retenues:

1/ Obligation pour les communes et les conseils de gouvernement de soumettre l'inspection des abattoirs et des magasins de traitement ou de vente de denrées alimentaires à un vétérinaire.

Pour cela, abroger l'ancien texte permettant aux communes de s'adresser à toute personne habilitée par elle à procéder à l'inspection des viandes.

2/ Groupier les abattages dans les abattoirs et établir un calendrier par zone de consommation.

3/ Le problème de l'insuffisance des effectifs d'inspection sanitaire pourra se résoudre par la désignation d'un vétérinaire responsable non plus d'un seul abattoir mais d'une zone géographique en fonction du siège de son poste ou même, pour le gouvernement de Tunis et vu le grand nombre de praticiens dans ce secteur, de son lieu d'habitation. Il pourra ainsi procéder à des inspections sans aviser les responsables des abattoirs du jour et de l'heure de son passage.

4/ Pour que cette mesure aboutisse à un résultat positif, les propositions des abattoirs ne doivent plus dépendre des communes mais de la Direction des Services Vétérinaires pour être rétribués par le Ministère de l'Agriculture.

5/ La Direction des Services Vétérinaires devra déposer un modèle d'étiquette officielle qui sera la propriété du Ministère de l'Agriculture.

6/ La Direction des Services Vétérinaires devra former les préposés des abattoirs.

7/ Tous les bouchers devront se ravitailler dans les abattoirs soumis à une inspection vétérinaire.

8/ Fermer toutes les tueries, boucheries ou boutiques de vente de denrées alimentaires non soumises à une inspection vétérinaire.

9/ Tout lieu d'abattage ou de vente de denrées alimentaires devra recevoir un agrément sanitaire temporaire qui pourra être retiré en cas de défaillance.

10/ Demander aux agents vétérinaires d'inspecter tout lieu de vente des denrées alimentaires et de requérir les agents de la force publique en cas de besoin.

.../...

11/ Contrôler le déplacement de la viande foraine par l'établissement d'un certificat de l'Inspecteur-Vétérinaire indiquant le lieu de l'abattage, l'heure de départ et la destination de la viande et ce, dans des véhicules portant distinctement le sigle "VIANDES", ces véhicules devraient répondre à des normes d'hygiène précisées par la D.S.V.

12/ Demander aux agents de la force publique de verbaliser les contrevenants.

4-2- EN MATIÈRE DE CRÉDITS.

Un des facteurs de réussite des objectifs retenus pour 1975 est la politique de l'Etat en matière de crédits accordés à l'élevage.

Les textes parus le 6 Octobre 1970 Décret N° 70-523 réglementant l'encouragement de l'Etat pour le développement de l'élevage nécessite quelques modifications pour contribuer efficacement au décollage et à l'intensification de ce secteur.

Ces modifications porteront surtout sur l'orientation que nous voulons donner à l'élevage par l'intermédiaire des prêts qu'ils soient de campagne ou P.O.S.D.A.

Les objectifs visés peuvent se résumer de la façon suivante:

- Accroissement des effectifs
- Amélioration génétique
- Promotion des actions à rentabilité rapide
- Augmentation des rendements individuels.

Dans cette optique et compte tenu des objectifs retenus il y a lieu d'encourager l'acquisition de jeunes femelles reproductrices et leur conservation par les éleveurs qui les détiennent dans un but d'auto-accroissement.

de favoriser l'achat d'animaux dont le caractère "amélioré" aura été vérifié et certifié (prêt et subvention plus importants). Les reproducteurs mâles qui seront agréés par l'Etat doivent bénéficier de conditions d'acquisitions beaucoup plus avantageuses.

La promotion des actions à rentabilité rapide telles que engraissement d'animaux et petits élevages (poulet de chair, élevage de lapins...) qui sont des actions d'une grande importance ne peut se faire de manière spectaculaire que si l'on diminue les taux d'intérêts des prêts de campagne accordés par la B.N.T.

L'augmentation des rendements individuels est étroitement liée au niveau d'alimentation des animaux et à cet effet, il y a lieu de faire bénéficier les éleveurs de prêts de campagne à des taux d'intérêt raisonnables pour l'achat d'aliments concentrés ou alors envisager avec l'Office des Céréales de consentir des avances en aliment comme il le fait pour les céréales.

Par ailleurs et pour une plus grande efficacité il serait utile de simplifier les circuits d'instruction des dossiers.

4) Les structures de production et d'encadrement .

Les objectifs prévus ne peuvent être atteints que dans la mesure où les structures de production et d'encadrement parviendront à jouer pleinement leurs rôles.

4-1) Les structures de production

Si nous limitons notre analyse au Nord du pays où les possibilités d'intensification de l'élevage sont les plus importantes, nous constatons que la répartition de la S.A.L. entre les 3 secteurs : étatique, coopératif et privé est à peu près la suivante :

3 p 100 pour le secteur étatique
10 p 100 pour le secteur coopératif
87 p 100 pour le secteur privé

L'intervention au niveau des secteurs étatiques et coopératifs serait la plus facile étant donné que ces secteurs bénéficient de conditions généralement plus favorables aussi bien sur le plan de l'infrastructure et des moyens de production que sur le plan de l'encadrement technique ainsi ces secteurs doivent jouer en plus de leur rôle de production, un rôle important dans la diffusion des nouvelles techniques.

Quant au secteur privé qui est le plus important quant au nombre de cheptel qu'il détient, il est beaucoup plus hétérogène, ce qui fait que l'assistance de l'état, pour assurer l'évolution de l'élevage dans ce secteur doit être adaptée aux différentes conditions particulières de ce secteur, les conditions doivent être étudiées afin de pouvoir mettre en place les structures d'encadrement les plus appropriées.

D'autre part les organisations professionnelles doivent être en mesure de jouer un rôle dynamique dans la production de ce secteur .

4-2) Structures d'encadrement

L'analyse de la situation actuelle de l'élevage fait ressortir que les structures d'encadrement de ce secteur ne parviennent pas à accomplir convenablement leur mission soit en raison de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition soit en raison de l'ambiguïté et l'imprécision de leurs attributions.

L'objectif de la réorganisation proposée est de définir de façon précise les attributions de chaque service ou organisme intervenant dans ce secteur, de manière à délimiter les responsabilités de chacun d'entre eux en vue d'appliquer efficacement la politique de l'Etat dans ce domaine.

.../...

4-2-1) Attributions de l'Etat

Les attributions générales de l'Etat dans le domaine de l'élevage, comme dans les autres domaines de l'agriculture, peuvent être résumés comme suit :

- définir la politique générale du secteur (orientation générale et objectif à atteindre).
- assurer les moyens (législatifs, financiers, humains) nécessaires à la mise en application des programmes et actions prévues.
- veiller au contrôle de l'exécution de ces programmes et actions

De plus l'Etat peut confier, pour la réalisation d'objectifs spécifiques des missions particulières à des organismes dont il assure la tutelle. Les attributions de l'Etat se rapportant directement à l'élevage doivent s'exercer principalement par le canal des deux Directions directement concernées, il s'agit de la Direction des Services Vétérinaires d'une part et la Direction de la Production Agricole d'autre part.

a) La Direction des Services Vétérinaires :

Cette Direction est chargée notamment :

- de l'application de la législation en matière d'inspection sanitaire et en matière de contrôle des abattages.
- de la police sanitaire aux frontières.
- de l'inspection sanitaire du bétail vif et des services alimentaires chez les producteurs sur les marchés de gros et de détail et pendant leur transport.
- du dépistage des maladies contagieuses
- de la préparation et de l'exécution des campagnes de prophylaxie.
- de la mise au point et de la production de certains vaccins et sérums.
- du contrôle des produits pharmaceutiques vétérinaires.

b) La Direction de la Production Agricole :

Les attributions de la Direction de la Production Agricole dans le domaine de l'élevage doivent porter aux points suivants :

- élaboration des programmes de développement et des projets d'organisation du secteur.
- Coordination sur le plan national, de l'ensemble des actions dans le domaine d'élevage.
- Définition des missions confiées aux organismes sous tutelle et contrôle de leur exécution.

.../...

- Application de la législation en matière de production animale et fourragère.
- Etude, élaboration et coordination des projets d'aide extérieure en matière d'élevage.
- Etude des demandes d'octroi de crédit
- Authentification des documents relatifs au contrôle technique des élevages (filiation, certificat de productivité).

4-2-2) Organismes sous-tutelle.

a) l'Office de l'Elevage et des Pâturages

L'Office de l'Elevage et des Pâturages doit être un organisme à vocation technique qui puisse servir de structure " relai " entre les services techniques du Ministère de l'Agriculture et la profession.

Il doit constituer l'organe d'exécution des programmes qui lui sont confiés par l'Administration de tutelle représentée par la Direction de la Production Agricole ou la Direction de l'Elevage au cas où celle-ci serait créée.

- Ses attributions peuvent être résumées comme suit ;
- Organisation du secteur amont : mise en place des structures d'approvisionnement en matière

- . d'aliment du bétail
- . de matériel d'élevage
- . de reproducteurs
- . de semences fourragères

- Organisation du secteur aval : assistance des éleveurs pour la mise en marché de leur productions
- Exécution des programmes de Vulgarisation :

Il lui sera confié dans ce cadre la gestion des différents services techniques tel que :

- Le contrôle des performances
- l'insemination artificielle
- la commercialisation des animaux reproducteurs

L'administration confiera à l'Office la réalisation des différents programmes et projets d'assistance bilatérale et multilatérale se rapportant à la vulgarisation en matière d'élevage.

L'Office doit avoir une infrastructure régionale suffisamment étoffée tant sur le plan technique que commercial, pour répondre au besoin des structures de production.

.../...

b) La Société Ellouhoum

La Société Ellouhoum est une Société Nationale à vocation commerciale dont les attributions peuvent être énumérées comme suit :

- Organisation des marchés de la viande et du bétail vif
- réalisation des programmes d'importation et d'exportation éventuelles de viandes ou d'animaux de boucherie
- gestion de l'abattoir de Tunis et des ses installations frigorifiques.
- Approvisionnement en viande de magasins témoins et de marchés pilotes.
- Constitution de stocks régulateurs sous forme de viande ou d'animaux sur pied.
- Mise en place d'ateliers d'engraissement
- établissement de contrat d'embouche avec les éleveurs

Il convient de signaler que certaines actions peuvent être entreprises avec la collaboration de l'Office de l'Elevage et des Pâturages.

La tutelle de cette société devrait être confiée au Ministère de l'Agriculture au même titre que celle des autres organismes assurant la mise en marché des produits agricoles (Office du vin, Office de l'huile, Office des Céréales).

c) Société Tunisienne d'Industries Laitières

La S.T.I.L. est une société qui est chargée de la collecte du conditionnement et de la commercialisation du lait et des produits laitiers.

Elle doit contribuer à développer la production laitière en installant un réseau dense de centres de collecte.

AD/

- 1 -

**DEMANDE INTERIEURE EN PRODUITS ANIMAUX
PER CAPITA - KG/TEFE/An**

Produits	Année 1966	1975		1980		1985	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Viande Bovine	3,4	3,9	5,6	4,2	7,4	4,5	9,9
Viande Ovine	6,0	6,9	9,9	7,5	13,1	7,9	17,4
Autres viandes et abats	4,1	4,6	6,2	4,9	7,8	5,1	9,8
Volaille	1,5	1,9		2,1	5,2	2,3	8,3
Toute viande et volaille	15,0	17,3	25,0	17,3	33,5	19,8	45,4
Oeufs	2,4	2,9	4,7	3,2	6,8	3,5	10,1
Lait Frais	35	41,6	63,6	45,4	89,1	48,8	126,1
Beurre et Smen (équivalent Lait)	12,5	15	27,5	17,5	42,5	20,0	65,0
Autres produits laitiers (équivalent lait)	7	8,2	12,1	8,9	16,6	9,5	22,9
TOTAL LAIT	54,5	64,8	103,2	71,8	144,2	81,6	201,5

SOURCE : Bureau du Plan et du Développement Agricole

La demande de produits agricoles en Tunisie 1966 - 1985.

MINIMUM Hypothèse f.f.

MAXIMUM Hypothèse P.f.

PRODUITS ANIMAUX (EN 1000 T)

	1950 - 1969	1975		1980		1985	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Viande Bovine	16,7	24,8	34,8	31,1	52,9	36,5	71,6
Viande Ovine	29,2	42,3	60,0	52,8	91,0	64,3	136,9
Volaille	7,4	11,9	20,6	15,6	36,9	19,0	55,2
Autres viandes et abats	19,6	27,9	37,3	34,3	53,8	41,8	77,3
Total viandes et abats	72,9	106,9	152,7	133,8	234,6	161,6	357,1
Oeufs	11,3	17,2	28,6	22,2	47,7	28,3	72,0
Lait frais	163,4	251,0	384,0	316,9	615,5	396,9	990,2
Beurre et Crème (Equiva. lait)	62,6	91,1	152,0	121,7	285,4	155,6	905,1
Autres produits laitiers	35,1	49,6	73,4	62,1	114,4	77,4	180,0
TOTAL L.A.T.	251,1	394,7	519,4	500,7	1.015,3	629,9	2.075,3

SOURCE : Bureau du Plan et du Développement Agricole

La demande de produits agricoles en Tunisie 1956 - 1985.

AD/

BOULEAU RUT DUEL POUR L'EVOLUTION
DES ZEPHOS IPS

1- Les Bovins:

1) Taux d'autoaccroissement:

a/ Vaches laitières:

De 1971 à 1985 : 10 % par an
A partir de 1985: stabilisation

b/ Vaches améliorées et locales:

De 1971 à 1975 : 10 % par an
De 1975 à 1980 : 5 % par an
De 1980 à 1985 : 5 % stabilisation

2/ Taux de reproduction : 80 %

3/ Taux de réforme : 20 %

4/ Evolution des importations

1972 : 1000 vaches

1973 : 2000 "

1974 : 2000 "

1975 : 1000 "

2- Les Ovins:

Pourcentage d'autoaccroissement retenu:

Barbarin : 9 %

Thibars : 10 %

Laitiers : Stable

Quoques fines : Légère augmentation.

II- EVOLUTION DES EFFECTIFS BIVRES EN UNITES FAMILLES

		1971	1975	1980	1985
Vaches Laitières	Auto accroissement Importation	15.000	28.000 dont 6.000 importation	45.000	50.000
Vaches Améliorées		50.000	50.000	184.000	300.000
Vaches Locales		155.000	210.000	196.000	80.000
		220.000	328.000	425.000	430.000

III- EVOLUTION DE L'EFFECTIF OVIN EN
1000 UNITES FAMILLES

Années Races	1971	1975	1980	1985
Barbarins	1.445	1565	2.135	2.070
Queues fines	150	200	200	200
Laitières	60	60	60	60
Thiburs	45	65	105	170
Total Ovin	1.700	2.290	2.500	2.500

Evolution de l'effectif
Caprin en 1000 Unités

Femelles : 500 800 1.000 1.000

IV- AGNELLES EN 1000 TETES

	150	150	150	150
Dont Femelles	40	40	40	40

V- GUIDES EN 1000 TETES

150 150 150 150

AD/

**II - VOLUTION: P.F. LA: P.R.P.P.F. T.I.O.N. D.F. V.I.A.N.P.F.
B.O.V.I.N.E. F.V. T.O.N.H.E.S. P.F. P.O.I.D.S. V.I.F.**

- 4 -

RACES	ANNÉES			
	1971	1975	1980	1985
Races Pures	3.100	6.700	11.925	16.500
Races Améliorées	7.800	19.350	42.320	70.000
Races Locales	16.500	31.500	31.350	12.800
TOTAL	27.500	57.550	85.605	107.300
Soit en vif	13.500 T	26.775 T	43.000 T	55.000 T

Normes Utilisées = Production par unité femelle = (en kg vif)

Races sélectionnées	1971	1975	1980	1985
Races améliorées	210	240	255	330
Races Locales	146	215	230	260
	105	150	160	160

—Σ:V:O:L:U:T:I:O:M:P:P:T:4:P:3:Q:P:Y:T-T:M-

2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648 2649 2650 2651 2652 2653 2654 2655 2656 2657 2658 2659 2660 2661 2662 2663 2664 2665 2666 2667 2668 2669 2670 2671 2672 2673 2674 2675 2676 2677 2678 2679 2680 2681 2682 2683 2684 2685 2686 2687 2688 2689 2690 2691 2692 2693 2694 2695 2696 2697 2698 2699 2700 2701 2702 2703 2704 2705 2706 2707 2708 2709 2710 2711 2712 2713 2714 2715 2716 2717 2718 2719 2720 2721 2722 2723 2724 2725 2726 2727 2728 2729 2730 2731 2732 2733 2734 2735 2736 2737 2738 2739 2740 2741 2742 2743 2744 2745 2746 2747 2748 2749 2750 2751 2752 2753 2754 2755 2756 2757 2758 2759 2760 2761 2762 2763 2764 2765 2766 2767 2768 2769 2770 2771 2772 2773 2774 2775 2776 2777 2778 2779 2780 2781 2782 2783 2784 2785 2786 2787 2788 2789 2790 2791 2792 2793 2794 2795 2796 2797 2798 2799 2800 2801 2802 2803 2804 2805 2806 2807 2808 2809 2810 2811 2812 2813 2814 2815 2816 2817 2

ANNEXES	1975	1980	1985
BORNAINE	19.550	23.405	24.840
QUAND PIRE	2.200	2.400	2.600
LAITIERS	480	540	540
THIBAGE	550	1.575	2.550
TOTAL	23.240 T.	28.000 T.	30.550 T.

1
1.2
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.4
2.6
2.8
3.0
3.2
3.4
3.6
3.8
4.0
4.2
4.4
4.6
4.8
5.0
5.2
5.4
5.6
5.8
6.0
6.2
6.4
6.6
6.8
7.0
7.2
7.4
7.6
7.8
8.0
8.2
8.4
8.6
8.8
9.0
9.2
9.4
9.6
9.8
10.0

24
23
22
21
20
19
18

	1975	1980	1985
MAZDAH. FOR WHITE P. STALLS	10 kg	11	12
GULJES PING.	11	12	13
LAPHERES	8	9	9
THIRAG	14	15	15

AD/

- 6 -

U-
 DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE LA PRODUCTION

DE LA VIANDE

ANNEE	1971	1975	1980	1985
OVIGINE				
Bovins	14.000	28.775	43.000	55.000
Ovins	18.275	23.440	28.000	30.530
Caprins	3.500	5.400	8.000	9.000
Abats (20 %)	7.000	11.600	16.000	19.000
Autres viandes	3.000	3.000	3.000	3.000
Total viande et abats (Hors volaille)	45.775	73.015	98.000	116.530
Volaille	9.750	12.000	15.000	18.000
TOTAL GENERAL (Arrondi en Tonne)	55.500 T	85.000 T	113.000 T	134.500 T

B.O.Y.I.N.E.: R.N.: E.O.N.: M.: N.

	1971	1975	1980	1985
Vaches Laitières	36.000	67.200	119.200	140.000
Vaches Améliorées	50.000	108.000	230.800	350.000
Vaches Locales	45.500	63.000	58.500	24.000
Production Totale	142.500	236.200	458.800	524.000

R.E.S.U.M.E.: Normes Utilisées : Vaches Laitières = 2400 kg commercialisables jusqu'en 1980
 " " " pour 1985
 Vaches Améliorées = 1200 kg jusqu'en 1985
 Vaches Locales = 300 kg jusqu'en 1985

AD/

- 8 -

 DEPARTMENT OF AGRICULTURE
 LIVES: EVOLUTION: PRODUCTION:
 LAITIERE: TOTAL

COWS	ANNUAL	1975			1980			1985		
		1971			1980			1985		
Bovine		142,500			450,000			524,000		
Ovine		17,000			32,000			35,000		
Caprine		30,000			60,000			65,000		
Total Lait		190,000			551,000			624,000		

P PROSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE LA
DEMANDE EN MATIÈRE DE PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

	1971	1975	1980	1985
Viande (T. Carcasse)				
BOVINS				
Production	14.000	28.775	43.000	55.000
Demande		34.800 — 34.800	31.100 — 52.900	36.500 — 77.600
OVINS				
Production	18.275	23.240	28.000	30.500
Demande		42.300 — 50.000	52.500 — 91.000	64.300 — 136.900
VOLAILE				
Production	9.750	12.000	15.000	18.000
Demande		11.900 — 20.600	15.500 — 35.900	19.000 — 65.200
AUTRES VIANDES & ABATS				
Production	13.000	21.000	27.000	31.000
Demande		27.900 — 37.300	31.300 — 53.300	41.800 — 77.300
Total toutes viandes et abats.				
Production	55.500	85.000	113.000	134.500
Demande		900 — 152.700	133.800 — 231.500	161.600 — 357.100
Lait et produits laitiers (Tonnes)				
Production	190.000	306.000	551.000	624.000
Demande		34.700 — 515.100	500.700 — 1015.300	623.900 — 2076.300
Oeufs (Tonnes)				
Production	12.000	15.000	21.000	27.000
Demande		17.900 — 28.600	22.900 — 47.700	28.300 — 79.000

**INDICATEUR DES
BESOINS ALIMENTAIRES DU CHEPTÉ**

(Par unité Femelle)

BELLES	Fourniture Grossière U.P.	Fourniture Culture U.P.	Aliments Concentrés U.P.	TOTAL U.P.
Bovins Laitiers	350	3.470	1.050	4.850
Bovins Améliorés	850	1.500	550	3.000
Bovins Locaux	1.000	750	550	2.100
Chèvres : Barbarins	350	50	20	420
Chèvres Fines	370	50	20	440
Laitières	120	293	40	453
Chèvres	150	275	75	500
Caprins	320	50	30	400

EVOLUTION DE L'ALIMENTATION POUR LE CHEPTEL

FOURRAGES CULTIVES EN MILLIERS D'U. P.

	Année 1975	Année 1980	Année 1985
<u>Bovins</u>			
Laitières	91.560	147.150	163.500
Améliorées	135.500	276.000	450.000
Locales	157.500	147.000	60.000
<u>TOTAL</u>		570.150	673.500
<u>OVINS ET CAPRINS</u>			
Barbarins	117.900	128.100	124.200
Queues Pinces	12.000	12.000	12.000
Laitières	15.000	15.000	15.000
Thibar	17.875	28.875	46.750
Caprins	40.000	50.000	50.000
<u>TOTAL</u>	202.955	234.155	248.130
Divers (Equides etc....)	170.000	170.000	170.000
<u>TOTAL</u>	157.515	974.305	1.091.630
<u>Arondi</u>	760.000	975.000	1.100.000

BESOINS EN CONCENTRE EN MILLIERS D'U. P.

	Année 1975	Année 1980	Année 1985
<u>Bovins</u>			
Laitières	34.440	55.350	61.500
Améliorées	58.500	119.600	1195.000
Locales	73.500	68.600	28.000
<u>TOTAL</u>	166.440	243.550	284.500
<u>OVINS ET CAPRINS</u>			
Barbarins	39.300	42.700	41.400
Queues Pinces	4.000	4.000	4.000
Laitières	2.400	2.400	2.400
Thibar	4.875	17.875	12.750
Caprins	24.000	30.000	30.000
<u>TOTAL</u>	74.575	86.975	90.550
<u>Volailles Divers</u>	78.000	112.000	264.000
	60.000	80.000	78.000
<u>TOTAL</u>	399.015	542.525	717.050
<u>Arondi</u>	60.000	550.000	720.000

**EVOLUTION DES SURFACES A CONSACRER AUX FOURRAGES
ET AUX GRAINES DESTINEES A L'ALIMENTATION DU DETAIL**
(Ha)

- 9 -

	1975	1980	1985
Surface à prévoir en cultures fourragères	350.000	450.000	500.000 Ha
Orge et Céréales secondaires	190.000	250.000	350.000 Ha
Légumineuses, Fèves, féverolles, pois	160.000	200.000	250.000 Ha

DISTRIBUTION DES SUPERFICIES FOURRAGERES A DESTINEE

XIV

EN PLACE EN HA

Spécifications	Années	1975	1980	1985
Fourrages annuels		150.000	200.000	200.000
Orge en vert et engrais				
Verts pâturés		70.000	95.000	110.000
Luzerne et Sulla		25.000	30.000	40.000
Prairies (Pénuque, tréfle.)		85.000	105.000	110.000
Fourrages irrigués		20.000	30.000	40.000
T O T A L	=	350.000	450.000	500.000

**DISPONIBILITES EN SOUS-PRODUITS INDUSTRIELS
ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES ALIMENTS DU DETAIL**
(EN 1000 U.P.)

XV

- 9 -

	1975	1980	1985
Son et issues de sucrerie	90.000	100.000	108.000
Melasse de sucrerie	4.200	4.200	4.200
Pulpe de betterave	1.000	1.000	1.000
Farine de poisson	850	850	850
T O T A U X	1.500	1.500	1.500

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE SUR L'ÉLEVAGE (AVRIL 72)

- § -

TREIZIÈME PARTIE : SITUATION ACTUELLE

I. IMPORTANCE DE L'ÉLEVAGE ET SA PLACE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

A. Considérations Générales

En dépit de sa place très importante dans l'agriculture, (35 % du produit brut agricole), l'élevage national ne parvient pas à couvrir les besoins du pays en produits animaux et le déficit s'accroît tous les ans malgré un niveau de consommation extrêmement bas. Cette situation entraîne une augmentation considérable des importations dans ce domaine alors que le marché mondial devient de plus en plus difficile.

B. Effectif et valeur du capital

Les estimations suivantes ont été retenues pour les différentes espèces en soulignant que l'absence de statistiques valables ne permet d'accorder qu'une confiance relative à ces chiffres.

Bovins :

Laitières sélectionnées	15.000	Unités femelles
Améliorées	50.000	"
Locales	155.000	"

Ovins :

Barbarins	1.445.000	"
Queues fines de l'Ouest	150.000	"
Laitières (Sicile-Sardes)	60.000	"
Noirs de Thibar	45.000	"
Caprins	500.000	"
Porcins	700	"
Equidés	325.000	Têtes
Canélidés	150.000	"
Volailles	6.740.000	"

Ce cheptel a été estimé environ à 135.000.000 Dinars et les productions annuelles - A 61.000.000 Dinars répartis comme suit :

97.000 Tonnes de viande sur pied
193.000 Tonnes de lait
12.000 Tonnes d'œufs
4.250 Tonnes de laines et poils

Ce secteur fournit environ 30.000 emplois permanents et 45.000 emplois occasionnels à temps partiel.

.../...

II. ORGANISATION DU SECTEUR SUR LE PLAN ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE.

A. Organisation Administrative.

De nombreux services officiels du Ministère de l'Agriculture ou sous tutelle de celui-ci sont à des degrés divers concernés par les problèmes de l'élevage ; on peut citer :

- La Direction de la production agricole au travers de ses deux Divisions : Production Animale
Vulgarisation Agricole.
- La Direction des Services Vétérinaires.
- La Direction de la Recherche de l'Enseignement et de la Formation des Cadres.

Ainsi que d'autres services qui interviennent dans le domaine de la production fourragère, de la planification et des études ou du crédit.

- L'Office de l'Elevage et des Pâturages.
- L'O.K.V.V.N. - P.P.I.
- L'O.T.D.
- Le Bureau de Contrôle des U.C.P du Nord
- L'Office des Céréales.
- La Société El-Louhoum.
- La STIL etc...

L'activité de ses services et organismes est souvent renforcée par des actions de coopération étrangère (bilatérale ou multilatérale)

B. Organisation Professionnelle

C'est un secteur très faible dans le domaine de l'élevage ou à l'exception du Groupement des Aviculteurs de Tunisie et de Société des Apiculteurs on ne trouve aucune structure spécialisée dans les problèmes techniques de production animale.

La Fédération des Éleveurs de Tunisie récemment créée au sein de l'UNAT n'a encore pas défini ses objectifs avec assez de précision pour pouvoir préjuger du rôle qu'elle sera susceptible de jouer dans ce domaine.

C. Structures de production.

Dans ce domaine les statistiques font aussi cruellement défaut et des estimations grossières attribuent

- 15 - 20 % du cheptel à des structures organisées de grande taille
- 20 - 25 % du cheptel à des exploitations moyennes.
- 60 % du cheptel à des exploitations trop réduite ou chez des propriétaires ne disposant pas de terre.

D. Conclusions relatives à l'organisation du secteur

Cette énumération rapide appelle les commentaires suivants :

- Structures professionnelles notoirement insuffisantes pour répondre aux besoins d'un élevage moderne et productif.
- Multiplicité des organismes étatiques et para-étatiques aggravée par une mauvaise définition des attributions de chacun et un manque de coordination entre eux.

III. ANALYSE DES FACTEURS LIMITANTS.

Parmi les facteurs qui ont contribué à la stagnation de l'élevage on peut citer :

- Les conditions d'alimentation du bétail qui n'ont pas évolué le cheptel national continuant à prélever l'essentiel de sa nourriture à partir de la végétation naturelle (80 %) ce qui le laisse tributaire des aléas climatiques et interdit toute rationalisation et régularisation de sa production.
- Le morcellement de la propriété et la structure dispersée des troupeaux.
- L'insuffisance des moyens mis en oeuvre en matière de vulgarisation et d'encadrement technique, en particulier au niveau des structures de production.
- Une politique des prix essentiellement fondée sur les faibles coûts de production de l'élevage extensif alors que celui-ci ne peut pas dépasser un certain niveau de production ni couvrir en aucun cas les besoins sans cesse croissants du pays.

Cette politique a capéché toute intensification dans la mesure où elle ne tenait pas compte des charges nouvelles entraînées par celles-ci.

La situation a été aggravée par des structures de commercialisation ne tenant aucun compte des problèmes des producteurs, ce qui a souvent découragé ceux-ci et les a amenés à réduire ou cesser leur activité.

- Les circuits d'approvisionnement en amont de l'élevage n'ont entrepris aucune action de stimulation susceptible de développer, l'utilisation de leurs produits ou d'introduire de nouvelles techniques et méthodes de production.

Il en fut de même des circuits aval qui se sont en général limités à tirer profit de la production existante sans essayer de créer des conditions favorables à son augmentation ou à sa rationalisation, remédiant aux difficultés d'approvisionnement inhérentes à une telle situation par des importations de plus en plus coûteuses.

- Législation et fiscalité.

Dans le domaine de la législation des insuffisances graves ont contribué à maintenir l'élevage en état de stagnation.

Ces insuffisances relèvent d'une part d'une mauvaise application des textes existants qui ne sont qu'exceptionnellement respectés (Textes réglementant l'abattage des animaux domestiques, législation sur la commercialisation du lait, contrôle aux frontières, mesures prophylactiques) d'autre part de l'absence de textes dans certains domaines très importants (Code Vétérinaire, réglementation des animaux domestiques, semences fourragères, aliments du bétail, production avicole etc...).

La fiscalité qui frappe l'élevage aboutit souvent à une superposition de taxes qui alourdissent les coûts de production et ne favorisent pas l'intensification des productions animales.

- Crédits et investissements

Les chiffres montrent que l'élevage n'a bénéficié que de 7 % environ des crédits FOSDA affectés à l'Agriculture pour la période 1962 - 1968.

Ces crédits n'ont pas pu avoir le moindre effet sur le niveau de la production nationale d'autant plus que les textes régissant leur octroi n'étaient pas assez diversifiés pour provoquer une intensification de la production.

La situation est encore plus défavorable dans le domaine des investissements aussi bien en ce qui concerne le budget de l'Etat (1,5 à 2 % du budget du Ministère de l'Agriculture ont été consacrés à l'élevage) qu'en ce qui concerne l'aide extérieure (3 % au profit de l'élevage).



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

30528

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

2ème Partie / OBJECTIFS ET SOLUTIONS A METTRE EN ŒUVRE.

1° Evolution de la demande :

Le niveau actuel de consommation des produits animaux s'établit de la manière suivante :

- Toutesviandes et abats - 15 Kg par tête et par an.
- Œufs - 2,4 Kg
- Lait frais et produits laitiers - 54,5 Kg

Ce niveau est nettement en dessous de l'optimum nutritionnel. En tenant compte de l'accroissement démographique, du tourisme et de l'évolution du pouvoir d'achat et des habitudes alimentaires, la demande en produits animaux enregistrera les augmentations relatives rapportées dans le tableau suivant :

	1969-69	1975		1980		1985	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Total de viande et abat	100	147	209	184	321	221	490
Œufs	100	158	253	202	421	250	655
Total lait	100	157	237	194	388	241	795

Ainsi en se plaçant dans l'hypothèse minima nous voyons que les besoins globaux du pays en viande, lait et œufs doublent dans l'intervalle de 10 ans. Pour faire face à cette évolution de la demande il serait nécessaire que la production puisse s'accroître au même rythme ce qui suppose un changement radical de l'orientation de l'élevage et une évolution considérable de l'ensemble de la production agricole.

L'importation de produits animaux (viande surtout) devient de plus en plus difficile en raison de la diminution de l'offre et de l'augmentation concomitante des prix sur le marché mondial..

.../...

Perspectives d'évolution de la production.

Les possibilités d'évolution de chaque espèce ont été envisagées tant en ce qui concerne l'augmentation des effectifs que l'amélioration des productions individuelles.

2 - 1) Définition des objectifs à atteindre.

2 - 1 - 1) Bovins:

La condition essentielle pour l'intensification de ce secteur est l'intégration systématique de l'élevage bovin dans les exploitations agricoles du Nord et la reconversion de celles-ci vers la production fourragère.

Augmentation des effectifs

L'effectif global doit augmenter de 50% en cinq ans pour pratiquement doubler en dix ans.

L'effectif de vaches laitières sélectionnées doit presque doubler en cinq ans et tripler en moins de dix ans.

Les vaches améliorées qui représentent actuellement moins de 25% du cheptel local doivent atteindre 30% en 5 ans, 50% en 10 ans et plus de 75% en 15 ans.

Accroissement des productions individuelles.

Dans l'hypothèse où ces objectifs seraient atteints les productions de l'espèce bovine accuseraient une augmentation de plus de 100% en quatre ans et 200% en dix ans pour la production de viande, de 65% en quatre ans et de plus de 200% en dix ans, pour la production du lait.

Ces chiffres situent parfaitement l'effort à accomplir pour parvenir aux productions envisagées. Les producteurs doivent prendre conscience des possibilités considérables qui existent dans ce domaine tant du point de vue de la production que de celui des possibilités d'écoulement.

2 - 1 - 2) Ovins :

Pour cette espèce, l'effort devra porter sur l'augmentation des effectifs dans les zones les plus favorisées et sur l'amélioration des productions individuelles par une rationalisation des méthodes d'élevage et de production. Dans les autres zones, il conviendra de mettre l'accent sur la stabilisation des effectifs des femelles reproductrices et sur la régularisation de la production par la création et l'utilisation de réserves et par la complémentarité des ressources naturelles.

Evolution des effectifs.

Sauf rares exceptions l'augmentation des effectifs doit provenir de l'auto-accroissement. Il conviendrait donc d'intensifier la lutte contre l'abattage des femelles et de favoriser la création de nouveaux troupeaux. L'accroissement global des effectifs doit être de 35% en quatre ans et de près de 50% en dix ans. Cet effectif se stabilisera par la suite vers 1960.

.../...

Accroissement des productions individuelles.

Par rapport aux productions enregistrées dans les années moyennes les possibilités de progression sont relativement faibles (de l'ordre de 10% en 5 ans). L'effort dans ce domaine doit tendre à régulariser cette production de façon à pouvoir compter tous les ans sur un niveau de production qui n'est actuellement atteint qu'une année sur deux ou trois.

Les conséquences de cette double évolution des effectifs et des niveaux individuels de production se traduiront par une augmentation des productions (viande surtout) de 15% en quatre ans, de 40% en dix ans et de 50% en 15 ans par rapport à la production de 1971 estimée à 20.000T de viande ovine.

2 - 1 - 3) Caprins.

Cette espèce est actuellement en voie de ~~re~~constitution rapide. Les effectifs doubleront d'ici 1980 et se stabiliseront par la suite autour de 1.000.000 de femelles reproductrices.

Les productions individuelles évolueront peu en raison d'une part du cadre ~~pur~~ traditionnel dans lequel se situe cet élevage et d'autre part en raison du taux élevé de conservation qui interdit toute idée de sélection.

La contribution des caprins à la production de viande et de lait prévoit pour 1975, 1980 et 1985 des augmentations respectives de 80, 130 et 160% en ce qui concerne la viande, de 35, 100 et 115% en ce qui concerne le lait.

2 - 1 - 4) Volailles.

Dans ce ^{domaine} secteur la production provient de deux secteurs relativement indépendants :

Le secteur traditionnel qui fournit actuellement l'essentiel de la production d'œufs (75% environ) et une bonne partie de la production de viande. La production et les effectifs de ce secteur (3.000.000 de poules) sont considérés comme à peu près stabilisés et ne maintiendront dans les années à venir.

Le secteur industriel, semi industriel ou fermier organisé prend une place de plus en plus grande sur le marché de la viande de volaille et peut évoluer très rapidement dans la mesure où il bénéficiera d'investissements suffisants.

Le taux d'évolution retenu pour ce ^{secteur} est de 25,50 et 80% pour 1975, 1980 et 1985. Une telle progression intéresse exclusivement le secteur industriel qui verra alors sa production augmenter de 75% en quatre ans, de 175% d'ici à 1980 et de 275% d'ici à 1985.

2 - 1 - 5) Autres espèces.

Les autres espèces (Equidés, Canélidés, Porcins...) ne fournissent qu'une faible proportion des productions animales. Le caractère particulier de ces spéculations ne permet pas d'envisager une modification sensible de leur niveau dans les années à venir. .../...

2 - 2) Conclusion:

En conclusion il existe des possibilités réelles d'augmentation des productions animales (essentiellement lait et viande).

Toutefois pour atteindre les objectifs fixés un effort considérable est à réaliser aussi bien pour augmenter les effectifs que pour améliorer les productions individuelles. Les taux de progression pris en considération sont extrêmement élevés et supposent un bouleversement complet des habitudes et systèmes agricoles. Une évolution aussi importante ne peut pas venir d'une légère modification de la situation actuelle.

Pour illustrer l'ampleur de l'effort nécessaire, il est possible de chiffrer approximativement le niveau que devra atteindre la production fourragère dans les années à venir comparé aux surfaces existantes actuellement.

	1971	1975	1980	1985
Surface actuelle ou à prévoir en cultures fourragères	80.000 ha	350.000 ha	450.000 ha	500.000 ha
Orge et Céréales secondaires	85.000	190.000	250.000	350.000 ha
Légumineuses, Féves, féverolles, pois		160.000	200.000	250.000 ha

La réalisation des objectifs retenus en matière de production animale exige donc que les surfaces consacrées aux fourrages cultivés et aux graminées fourragères soient multipliées par quatre d'ici à 1975, par six en 1980 et par six en 1985.

Un tel programme peut paraître démesurément ambitieux. Pourtant il suffit de le mettre en comparaison avec les perspectives d'évolution de la demande - pour se rendre compte que toute défaillance dans sa réalisation aurait des conséquences extrêmement graves pour l'économie du pays.

En effet si les objectifs tracés sont atteints à 100%, la production ne couvrira pratiquement pas les besoins même si on se place dans l'hypothèse la plus faible d'évolution de la demande et pour des niveaux de consommation très bas : 17,3kg de viande par an et par habitant en 1975
2,9kg d'œufs par an et par habitant en 1975
65 litres de lait par an et par habitant en 1975

Cette comparaison souligne à quel point la réalisation du programme envisagé est impérative et montre l'importance des décisions qui doivent être prises pour assurer sa réussite.

.../...

3. ACTIONS A ENTREPRENDRE

La réalisation des objectifs ainsi définis nécessitent la mise en place impérative d'un certain nombre d'actions dans les domaines suivants :

3.1 Encadrement technique du secteur

3.1.1. Développement et amélioration de la production industrielle d'aliment du bétail.

- Implantation d'une nouvelle usine
- Mise en place de 12 à 15 unités régionales de fabrication d'aliment

Ces nouvelles structures devraient permettre de traiter et de mettre à la disposition des éleveurs :

- 60.000 Tonnes d'aliments pour volailles.
- 50.000 Tonnes pour les autres espèces.
- 30 à 50.000 Tonnes d'aliment fermier fabriqué à façon pour le compte des éleveurs.
- Promulgation d'une législation réglementant la production et la commercialisation des aliments du bétail.

3.1.2. Développement et amélioration de la production de semences fourragères par :

- La mise en place de structures officielles de production et de commercialisation et l'établissement de contrats de production permettant de produire environ 35.000 Tonnes de graines fourragères en 1975.

- La promulgation d'une législation réglementant le contrôle de la production et les conditions de commercialisation.

- La fixation d'un prix de vente officiel compte tenu de la qualité de ces semences.

3.1.3. Amélioration génétique du cheptel.

Cette action nécessite un effort particulier de la part de l'Etat en attendant que les structures professionnelles soient en mesure de prendre sa succession. La continuité représente la condition essentielle de réussite.

L'accent doit être mis tout particulièrement sur

- Les contrôles de performances (Bovins et Ovins)
- La production et l'utilisation de géniteurs de qualité en particulier par le développement et le renforcement du projet d'insémination Artificielle chez les bovins.

3.1.4. Amélioration des méthodes d'élevage

Cette action implique un double effort, d'une part dans le domaine de la mise en place par l'Etat d'un réseau très dense de vulgarisateurs spécialisés en matière d'élevage, d'autre part au niveau des structures de production par le recrutement systématique de jeunes techniciens issus des établissements spécialisés qui ne sont pratiquement pas utilisés actuellement dans les secteurs de production.

3.2. Organisation de la Commercialisation et Régularisation de la Production.

3.2.1. Dans le domaine de la viande,

a - La réorganisation des marchés de bétail sous la responsabilité de la Société El-Louhoum permettrait :

- De maintenir les prix à l'intérieur d'une "fourchette" sauvegardant les intérêts des producteurs en évitant la spéculation par un mécanisme d'intervention soutenu par une politique de stock en carcasse et sur pied.

- De réaliser des conditions propices à l'application de la loi réglementant l'abattage et contribuerait ainsi à l'augmentation de la production.

b - La diversification des prix de la viande au détail offrirait de plus grandes possibilités au consommateur à faible pouvoir d'achat ce qui aurait un effet favorable sur les possibilités d'écoulement.

c - La régularisation de la production, en particulier dans les zones à pluviométrie faible et irrégulière, par la mise en place d'une organisation de stockage et de distribution d'aliment et d'engraissement industriel d'agneaux, organisation qui pourrait être confiée à l'Office de l'Élevage.

d - L'utilisation maximale des structures de production existantes en particulier des bâtiments d'exploitation actuellement inutilisés. Cette action pourrait se réaliser sous diverses formes (prêts, avances, mise en pension etc...) dans le cadre de contrats de production.

3.2.2. Dans le domaine de la production laitière

- La multiplication des centres de collecte

- Le développement des circuits de ramassage pour approvisionner les centres de collecte.

- Le relèvement sensible du prix actuel du lait.

Ceci implique une action conjuguée et concertée de l'Etat, de l'industrie laitière et des producteurs.

3.3. La réglementation des abattages.

Les textes actuellement en vigueur en matière d'abattage n'ont qu'un effet très limité en raison de l'insuffisance des structures de contrôle.

Il est indispensable de placer celui-ci sous l'autorité effective de la Direction des Services Vétérinaires dont les agents (Vétérinaires) doivent être les seuls habilités à effectuer les opérations de contrôle et d'inspection. L'appui des autorités locales et des services de police doit leur être assuré en permanence.

Cette action doit s'exercer sur tout le circuit de commercialisation des viandes (Abattage, transport, vente au détail etc...)

3.4. Politique de crédit et d'encouragement à l'agriculture.

L'attribution de crédits et de subventions dans le cadre des textes d'encouragement à l'élevage ou de prêts à court terme doit viser un certain nombre d'objectifs essentiels.

- Accroissement des effectifs.
- Amélioration du niveau génétique des animaux
- Augmentation des rendements individuels.
- Promotion d'actions à rentabilité rapide.

Les textes actuels doivent donc être modifiés et tendre vers une plus grande diversification de façon à :

- Encourager l'acquisition de jeunes femelles reproductrices et leur conservation dans un but d'auto-accroissement.
- Favoriser l'achat et donc la production d'animaux dont le caractère "amélioré" aura été vérifié et certifié par des documents officiels.

Dans le domaine du crédit à court terme, des systèmes d'avances sur production ou de crédit à intérêt réduit sont à étudier pour favoriser l'augmentation des rendements individuels qui sont liés étroitement aux disponibilités alimentaires et pour développer rapidement les actions à rentabilité rapide telles que la production avicole.

Pour plus d'efficacité, il serait également utile de simplifier les circuits d'instruction des dossiers.

4. STRUCTURES A METTRE EN PLACE.

4.1. Les structures de production.

La répartition de la S.A.U. entre les trois secteurs est approximativement la suivante :

Secteur étatique	3 %
Secteur coopératif	10 %
Secteur privé	87 %.

Les secteurs étatique et coopératif présentent des caractéristiques
bases : homogènes permettant d'envisager des méthodes d'intervention rela-
tivement faciles. Ils devront donc jouer un rôle important dans la diffusion des
techniques nouvelles au même titre que les grandes exploitations organisées du
secteur privé.

L'Etat et les organisations professionnelles doivent coopérer étroitement pour mettre au point les méthodes d'intervention susceptibles de donner les meilleurs résultats dans le cadre des petites exploitations disposant de moyens matériels et humains très réduits.

4.2. Les structures d'encadrement.

L'organisation actuelle ayant fait apparaître des lacunes et des double-emplois dans les structures d'encadrement il a été jugé utile de préciser les attributions respectives des services de l'Administration proprement dits et celles des différents organismes sous tutelle.

4.2.1. Les attributions de l'Etat, s'exerçant essentiellement par le Canal des Directions de la Production Agricole et des Services Vétérinaires peuvent se résumer comme suit :

- Définir la politique générale du secteur.
- Assurer les moyens (législatifs, financiers, humains) nécessaires à la mise en application des programmes et actions prévus.
- Veiller au Contrôle de l'exécution de ces programmes et actions.
- Confier à des organismes sous tutelle des missions spécifiques dans le cadre des programmes et actions à mettre en oeuvre.

4.2.2. Organismes sous tutelle.

Parmi ceux dont l'activité est entièrement consacrée à l'élevage on citera :

- L'Office de l'Elevage et des Pâturages, qui doit être un organisme technique servant de relai entre l'Administration et les producteurs, se substituant tantôt à l'une tantôt aux autres pour faciliter la réalisation de programmes particuliers.

Ses principales activités devraient couvrir :

- . L'Organisation du secteur amont (approvisionnement en matériels, produits animaux nécessaires à l'élevage).
- . L'organisation du secteur aval par l'assistance aux éleveurs pour la mise en marché de leur production.
- . L'exécution des programmes de vulgarisation avec en particulier la gestion de certains programmes techniques et des projets d'assistance bilatérale ou multilatérale en matière d'élevage.
- . La commercialisation des animaux reproducteurs.

Ces activités nécessitent évidemment une infrastructure régionale très étoffée.

- La Société El-Louhoum, Société nationale à caractère commercial dont les rôles essentiels devraient être :

- . L'organisation des marchés de la viande et du bétail.
- . Régularisation de l'approvisionnement.
- . L'encouragement à la production de viande.

Pour cela, elle devra disposer de nombreuses antennes régionales de possibilités de stockage sur pied et en carcasse (chaîne de froid du nouvel abattoir de Tunis) passer des contrats de production avec des éleveurs, établir et réaliser les programmes d'importation et d'exportation éventuelle.

- La Société Tunisienne d'Industries Laitières, Société à caractère industriel et commercial la STIL devrait être chargée de développer au maximum son réseau de collecte afin de drainer dans le circuit commercial contrôlé une quantité de lait aussi importante que possible. Cette action, en procurant aux éleveurs un débouché sûr provoquerait certainement un développement important de la production laitière.

Ces deux dernières sociétés (El-Louhoum et STIL devraient être placées sous tutelle du Ministère de l'Agriculture au même titre que les autres organismes assurant la mise en marché des produits agricoles (Office de l'Huile, Office du Vin, Office des Céréales).

La législation définissant les attributions de ces organismes doit donc être revue en conséquence.

FIN

... **66** ...

VUES